

# La revue catholique des idées et des faits

UT SINI UNUM!

vendredi 9 mai 1924

## Sommaire :

Bref de S. S. Pie XI à Son Éminence le Cardinal Mercier

L'avenir du parlementarisme

en Belgique

Maurice Damoiseaux

Jules Leclercq

L'avenir de l'Asie

L'œuvre de réforme de Saint Antonin,  
Archevêque de Florence

Alexandre Masseron

Ce que j'ai vu en Russie Soviétique

Charles Saroléa

La vie aux États-Unis

V<sup>te</sup> Ch. du Bus de Warnaffe

Les idées et les faits : Chronique des idées : Cardinal Mercier, Souvenirs  
anecdotiques, J. Schyrgens. — Angleterre. — Russie.

## La Semaine

\* Les élections allemandes mettent les Alliés devant un Reich moins résolu que jamais à accepter les conséquences de sa culpabilité et de sa défaite. L'exécution du plan des experts postule avant tout la bonne volonté du débiteur. Comment avoir confiance dans un pays qui accentue son nationalisme, c'est-à-dire, en l'espèce, sa volonté de ne pas s'exécuter ? Comment demander que Français et Belges abandonnent les gages qu'ils tiennent, et fassent crédit à ceux qui, aujourd'hui plus qu'hier, semblent moins résolus à payer ?

Au fond, la solution du problème réside toujours à Londres. Si la finance internationale et la politique anglaise le voulaient, l'Allemagne payerait. Mais... le voudront-elles ?

Sans doute, si les modérés l'avaient emporté dimanche dernier, Londres n'eût pas manqué de faire état de la bonne volonté de Berlin. Mais, à soutenir un Reich qui ne demandait qu'à se soustraire à ses obligations, on a déchaîné une force qui se laisse

difficilement contrôler : le nationalisme. On ne voit plus très bien Londres dire à Paris demain : faites confiance à votre débiteur...

Si Londres veut vraiment la paix et la reconstruction économique de l'Europe qu'elle s'allie résolument à Paris et à Bruxelles pour contraindre Berlin.

\* Faut-il reconnaître les Soviets et négocier avec eux ? Pourquoi ? Pour sauver nos capitaux là-bas et faire des affaires ?

Il n'y a rien à faire avec Moscou aussi longtemps que les Bolchevics ne reconnaîtront pas le droit de propriété. Des négociations sont engagées entre l'Angleterre et la Russie. Attendons, si les tyrans rouges reconnaissent les droits du capital anglais, ils finiront bien par reconnaître ceux du capital belge. Si les pourparlers échouent — comme ont échoué ceux avec la Hollande — nous aurons évité l'odieuse de conversations inutiles avec les plus grands criminels de l'Histoire.

Bruxelles : 81, rue de l'Abbaye.

(Tél. : 451,70 ; Compte chèque-postal : 48.916)

CHOCOLAT

D  
U  
C

CHOCOLAT



DU C ANVERS

LA

GRANDE

MARQUE

BELGE

Application générale de l'électricité

A. CORMOND

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTREURIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines, BRUXELLES

PARQUETERIE

DE LUXE ET ORDINAIRE

SYSTÈMES HYDROFUGES

sur Carreaux spéciaux et sur Béton

PARQUETS MASSIFS sur Gitages

Téléph. : 32194

PARQUETS TAPIS

USINE A VAPEUR

BUREAUX et ATELIERS : 9, Rue Saint-Hubert, 9  
Rond Point de l'Avenue de Tervueren (Cinqauntena)

DEPOSE  
POCKET  
radio  
BREVETE

Appareil à Galène  
de Poche

en vente dans les princi-  
paux magasins de la ville

GROS :

46, Rue des Riches Claires  
BRUXELLES

G. VERAART

DÉCORATION

PEINTURE DE BATIMENTS

25, PLACE VAN MEYEL ETTERBEEK  
BRUXELLES

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE DÉCORATION INTÉRIEURE

# Bref de S. S. Pie XI à Son Eminence le Cardinal Mercier

A NOTRE FILS BIEN-AIMÉ

DÉSIRÉ MERCIER

CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

DU TITRE DE SAINT-PIERRE-ÈS-LIENS

ARCHEVÊQUE DE MALINES, PRIMATE DE BELGIQUE

PIE XI, PAPE.

BIEN-AIMÉ FILS,

Salut et Bénédiction Apostolique,

Si éclatants sont les services rendus par vous à l'Église de Dieu, que votre nom apparaît, aux yeux de tous, entouré de la plus brillante auréole, de la plus fervente sympathie. Et c'est justice.

De toute votre carrière, en effet, se détachent par excellence ces deux traits caractéristiques : une vigoureuse et inlassable application à la connaissance et à la sauvegarde de la vérité toute pure ; l'ardeur de votre zèle pastoral. Accroître l'influence de la Sagesse chrétienne ; promouvoir de toutes façons, et sur la surface entière de votre vaste diocèse, les intérêts des âmes : tel fut toujours, en vérité, l'objet de vos efforts.

À l'époque où Léon XIII, Notre prédécesseur de glorieuse mémoire, exprima le désir de voir se fonder au sein de la célèbre Université de Louvain une chaire spéciale de philosophie de Saint Thomas, la valeur de votre enseignement s'était déjà imposée à l'attention des évêques de Belgique ; et ce fut sur vous que, pour établir cette chaire, ils portèrent leur choix.

Tout le monde sait quel succès couronna vos efforts et à quel point vous répondîtes à l'attente générale. Tant par votre enseignement oral, en effet, que par la solidité et la sûreté de vos écrits, vous fîtes puissamment ressortir la valeur de la « philosophie traditionnelle », en exposant, d'une part, dans un harmonieux ensemble les principes de la sagesse antique et les découvertes heureuses, de date plus récente, dues au travail et au génie des hommes de science ; et en montrant, d'autre part, les services que cette philosophie peut rendre, aujourd'hui encore, pour mettre en lumière l'inanité d'une foule d'erreurs courantes en conflit aigu avec la droite raison aussi bien qu'avec les enseignements de l'Église.

Si, parmi vos écrits, nous aimons à faire ici une mention

spéciale de votre « Ontologie », c'est que vous y établissez de façon très lucide les principes de la métaphysique de Saint Thomas à propos desquels notre Prédécesseur de sainte mémoire Pie X disait que, « si peu que l'on en dévie, l'écart entraîne des conséquences désastreuses ».

Ce fut sous votre impulsion encore que surgit l'Institut Supérieur de Louvain : indépendant des cours ordinaires de l'Université, il visait à approfondir et à développer le cycle entier de la philosophie de saint Thomas, et permettait ainsi à une jeunesse nombreuse, avide de s'instruire, de venir puiser à larges traits et à leur source même, dans toute leur pureté, les enseignements du saint Docteur.

Nous ne sommes donc point surpris que le Saint-Siège, fort des présages heureux que lui dictait ce passé, vous ait appelé à présider aux destinées de l'Église de Malines, primatiale du Royaume de Belgique, persuadé qu'il était qu'en vous se vérifierait la parole du Prophète : « *Je vous donnerai des Pasteurs tels que je les aime, ils vous paîtront avec intelligence et avec sagesse* ». (1)

Nous ne pouvons songer à rappeler ici tout ce qui, dans votre ministère épiscopal, mériterait nos éloges, mais il Nous plaît d'y relever quelques traits. Ainsi, parce que, dans la sincérité de votre âme, vous étiez convaincu que « tant vaut le pasteur, tant vaut le troupeau », vous eûtes à cœur de ne vous épargner aucune peine pour élever votre clergé à la hauteur de ses sublimes fonctions, ne laissant échapper aucune occasion de le former par votre parole personnelle, allant jusqu'à lui prêcher vous-même les Saints Exercices de la Retraite.

Ainsi encore, vos fidèles, vous les avez stimulés avec zèle à la piété : vous avez encouragé leur dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et, sous le vocable nouveau de *Médiatrice de toutes grâces*, leur dévotion à la Sainte Vierge Marie ; et par ces Pastorales, si profondes de doctrine, que vous vous êtes fait une habitude de publier sans relâche, vous éclairez votre peuple sur les problèmes les plus importants de l'heure présente qui sont d'intérêt général.

Quant à votre vaillance chrétienne, que pourrions-nous en dire ? Ne se révèle-t-elle pas dans tous les actes de votre ministère sacré ? C'est elle qui, au cours de la guerre inhumaine déchaînée sur le monde, vous a dicté « *les paroles qu'il fallait dire pour redresser les volontés chancelantes et raffermir les genoux qui fléchissaient* » (2) ; «  *votre âme était l'âme du pasteur sur laquelle se modelait l'âme du troupeau* » (3) et, au plus fort des douleurs et des deuils, vos exhortations ardentes commentaient la devise qui vous était familière — *per crucem ad*

(1) Jerem. III, 15.

(2) Job. IV, 6.

(3) I. Petri. V, 3.

lucem, par la croix à la gloire — disant à tous comment la souffrance rend l'homme meilleur et l'aide à gravir d'un pas plus léger les degrés de l'élévation morale.

Notre Fils bien-aimé, tout ce que, à juste titre, Nous avons dit de vous jusqu'à présent, vous permettra de vous faire sans peine une idée de la joie avec laquelle Nous avons appris que, sous peu, vous célébrerez le cinquantième anniversaire du jour où, pour la première fois, il vous fut donné d'offrir à Dieu le Saint Sacrifice de la Messe.

Obéissant à un élan spontané de Notre cœur, Nous avons voulu, laissez-Nous vous le dire, prendre la tête de toutes les démonstrations joyeuses dont vous allez être l'objet ; car ce n'est pas dans la noble Belgique seulement, c'est, sans aucun doute, chez d'autres nations aussi, que des admirateurs se lèveront, en très grand nombre, pour rendre hommage à votre vertu.

Jouissez donc ô Fils bien-aimé, des joies de ce beau jour ; qu'elles vous soient un gage anticipé de la récompense que le ciel vous réserve ; car, s'il est vrai que « les hommes de science resplendiront comme le firmament, ceux qui auront formé la

multitude au respect de la justice y brilleront comme des étoiles, à toujours, dans les siècles éternels » (1).

Daigne le Bon Dieu — Nous en formons religieusement le vœu devant Lui — vous garder très longtemps encore à l'affection de votre peuple fidèle et pour son plus grand bien, à l'honneur aussi de la Sainte Église.

Au jour qu'il vous plaira de choisir pour la célébration solennelle de votre jubilé, Nous vous concédons de grand cœur la faculté de bénir en Notre Nom l'assistance et d'accorder à tous une indulgence plénière aux conditions habituelles.

Dans l'intervalle, comme gage des faveurs divines et en témoignage de notre paternel attachement, Nous vous donnons, avec toute l'ardeur de notre cœur, à Vous, Fils bien-aimé, à tout votre clergé et à votre peuple la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 mars 1924, troisième année de notre Pontificat.

(1) Dan. XII, 3.

Datum Romae apud Sanctum Petrum, die  
XXV mensis Martii anno MCMXXIV, Pontificatus Nos-  
tri tertio.

Pius PP. XI

## L'avenir du parlementarisme en Belgique (1)

Les effets de la guerre mondiale ne se font pas sentir uniquement dans le domaine économique ; ils se manifestent aussi sous forme de modifications profondes et même de transformations essentielles dans les institutions politiques. Les Empereurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie et, à leur suite, les Rois de Bavière et de Saxe, ainsi que les principicules allemands avaient joué leurs couronnes dans cette lutte gigantesque ; ils ont perdu la partie et leurs anciens Etats se sont empressés de prendre la forme de républiques. Il en est de même des Etats nouveaux qui sont issus des démembrements imposés par les Alliés à certains colosses de l'Europe centrale : tels la Tchéco-Slovaquie, la Pologne et les Etats baltiques. En revanche, dans certains Etats qui furent parmi les belligérants ou les neutres, telles l'Italie et l'Espagne, nous voyons se produire une sorte de coup d'état silencieusement accepté par la nation et une dictature civile ou militaire assumer la charge de la restauration du pays.

Devant ces phénomènes contradictoires, l'observateur reste per-

plexe. Il avait paru jusqu'ici que, dans l'ordre des institutions de droit public, le progrès consistait dans l'accroissement graduel de l'intervention de la nation dans la gestion de la chose publique, accroissement ayant pour corollaire la réduction également graduelle des pouvoirs du chef de l'état, la monarchie aboutissant à ne plus guère différer de la présidence d'une république que par le privilège de l'hérédité. Et voici qu'après les effroyables convulsions de la grande guerre, l'on constate que des nations qui comptent parmi les vainqueurs et les bénéficiaires des événements cherchent le remède à leurs maux dans un gouvernement pour ainsi dire absolu et despotique. Ailleurs, comme en Hongrie, l'on paraît n'attendre que l'occasion propice pour restaurer la royauté ou, comme en Allemagne, le régime gouvernemental est tel que la rentrée du monarque viendrait le compléter loin d'y porter atteinte.

Dans ces tendances qui se heurtent et s'entre-croisent il y a matière à de multiples et intéressantes réflexions et considérations.

Mais je n'ai garde de m'embarquer sur cette mer dangereuse ; et si j'ai débuté par quelques remarques d'ordre général, sur le trouble qui règne dans un grand nombre d'Etats d'Europe, c'est en vue de situer dans son cadre réel le sujet de cette conférence :

Rôle et importance de la représentation dans le cadre des institutions de la Belgique ; organisation pratique de son mécanisme ; appréciation sur la manière dont notre régime représentatif fonctionne et sur son aptitude pratique à jouer le rôle que, théoriquement, on attend de lui.

(1) Conférence donnée à la Société belge d'Economie sociale.

## I. — LE RÉGIME REPRÉSENTATIF BELGE

L'on peut affirmer que la Belgique est la terre d'élection des institutions à caractère représentatif.

Elle le doit à son passé. Je n'ai pas le loisir de remémorer en ce moment la part que les représentants des diverses classes sociales avaient prise ou obtenue dans les organismes politiques, judiciaires et administratifs de nos duchés, comtés et principautés sous l'ancien Régime. Il vous suffira d'ailleurs de vous reporter aux œuvres de nos historiens nationaux : Poulet, Gachard, Van der Kindere, Pirenne, etc.

Elle le doit ensuite au Congrès national de 1830 : on peut affirmer sans crainte d'être contredit que son œuvre principale, la Constitution dont il a doté la Belgique, manifeste dans toutes ses parties un profond sentiment de réaction contre l'absolutisme royal et même contre toute velléité de gouvernement arbitraire ou même simplement personnel de la part du chef de l'Etat. C'est le peuple qui s'est soulevé contre le régime hollandais ; c'est lui qui a fait et réussi la révolution ; c'est lui qui, dorénavant, doit gouverner. Notre Constitution est, outre la charte des droits et « privilèges » des Belges, l'organisation du gouvernement de la nation par la nation. Dès le 25 octobre 1830, la Commission chargée par le Gouvernement provisoire de rédiger un projet de constitution, inscrivait au frontispice de son œuvre cette déclaration qui fut admise sans discussion par le Congrès et devint l'article 25 du texte définitif de notre loi fondamentale : « Tous les pouvoirs émanent de la nation ».

Cet aphorisme s'inspirait à toute évidence des principes affirmés par l'Assemblée constituante française dans la Déclaration des droits de 1789 (art. 3) : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation », et dans la Constitution de 1791 : « La souveraineté est une, indivisible, inaliénable et imprescriptible. Elle appartient à la nation ».

Les membres de la Commission n'étaient pas des philosophes qui auraient prétendu choisir entre les diverses théories qui ont été développées et défendues sur la question de l'origine du pouvoir et l'on ne peut douter qu'ils n'aient voulu prendre parti pour la doctrine démocratique de J. J. Rousseau contre la doctrine théocratique du droit divin. Ils n'avaient pas d'ailleurs et ils ne s'attribuèrent pas le loisir de se livrer à cette controverse. Nommée par un arrêté du Gouvernement provisoire du 6 octobre 1830, la Commission tint sa première séance le 12 et le 16 elle avait déjà arrêté les bases de la constitution ; le 25, comme nous l'avons dit, elle adopta définitivement et après quelques légers changements le projet que Devaux et Nothomb avaient été chargés de rédiger. Au surplus, la meilleure preuve que les auteurs du projet n'avaient pas voulu s'arrêter à un principe théorique, c'est que, dès sa première séance, la Commission décida, à la majorité de huit voix contre une, que la forme du gouvernement serait monarchique (1).

Elle s'était donc placée immédiatement sur le terrain des réalités objectives ; tenant compte des griefs qui avaient occasionné la révolution et du vif désir de la nation de se gouverner elle-même, mais estimant que l'établissement d'une royauté héréditaire présenterait pour le jeune Etat de sérieux avantages, elle se prononça immédiatement pour un régime mixte : un gouvernement démocratique et représentatif avec un chef héréditaire de l'Etat.

Mais le principe fondamental de notre Constitution est que c'est la Nation qui est dépositaire et souveraine dispensatrice des pouvoirs ; c'est elle qui gouverne, qui administre, qui rend la justice par l'organe de ses représentants. Par conséquent, on peut et on doit affirmer que notre régime politique, administratif et judiciaire est essentiellement représentatif.

Il n'est point nécessaire de le démontrer pour ce qui concerne les Chambres électives, Chambre des Représentants et Sénat. Cependant, nous croyons devoir insister quelques instants sur ce concept de droit public que les membres des Chambres tiennent leurs pouvoirs de la Nation. Ce serait une erreur de croire et c'est une erreur d'affirmer ou de dire, comme nos parlementaires ne le font que trop souvent, qu'ils sont les mandataires de leurs électeurs, qu'ils sont les représentants de leur arrondissement électoral. La vérité constitutionnelle est tout autre : ils sont les représentants de la Nation ; l'article 32 de notre charte en fait la déclaration formelle et solennelle : « Les membres des deux Chambres représentent la Nation, et non unique-

ment la province ou la subdivision de province qui les a nommés ». En acceptant la fonction législative, les membres des Chambres prennent l'engagement de représenter la Nation, c'est-à-dire d'écarter le souci des intérêts locaux et particuliers, pour s'occuper exclusivement de la gestion des intérêts généraux ; le corps électoral restreint qui les a élus s'est borné à les désigner pour remplir les attributions que la Nation a confiées au corps législatif.

Cette notion sur l'origine et le caractère des pouvoirs des Chambres nous paraît ne pas avoir été suffisamment mise en lumière et en relief par les commentateurs de la Constitution ; je le répète, la généralité de nos parlementaires l'ignorent ou l'ont oubliée. Nous aurons plus loin l'occasion d'y revenir encore.

En revanche, il conviendra que nous nous arrêtions plus longtemps à la théorie constitutionnelle sur la place de la royauté parmi nos institutions fondamentales. A cet égard, la discussion qui eut lieu au sein du Congrès national du 19 au 22 novembre 1830, mérite de retenir notre attention ; c'est évidemment là, et non pas dans les traités et ouvrages de Montesquieu, de Benjamin Constant et d'autres théoriciens de droit public, que nous devons chercher la lumière.

Tous les orateurs qui prirent la parole au cours de ce débat en faveur de la monarchie affirmèrent leur inébranlable volonté d'attribuer la souveraineté au peuple ; mais tous aussi se déclarèrent partisans d'un régime qui assurerait la sécurité et la stabilité de l'édifice politique qu'ils avaient mission de construire.

Dans cette souveraineté du peuple, le Congrès voyait la principale garantie des libertés que la Constitution reconnaissait aux Belges ; c'est la raison pour laquelle, suivant les expressions de M. Liedts, il voulut donner au pays « la constitution la plus large, la plus libérale, la plus républicaine ».

Ainsi pour nous servir des termes employés par M. Nothomb, il était donné satisfaction au besoin de mouvement qu'éprouve toute société et sans lequel il n'y a ni progrès ni amélioration. En effet, dit-il, « il y a mouvement lorsque le pays se gouverne par lui-même ; le gouvernement a ce caractère lorsqu'il existe une représentation nationale qui se renouvelle à des intervalles assez rapprochés. De cette manière, la société entre dans le gouvernement avec ses intérêts nouveaux et ses idées nouvelles ».

Mais M. Nothomb fait remarquer que les sociétés éprouvent aussi un besoin de stabilité, sans laquelle il n'y a ni ordre ni sécurité ; et « il y a stabilité dès qu'il existe au centre de l'ordre politique un pouvoir qui se perpétue de lui-même et qui échappe à toutes les vicissitudes humaines ».

Or, dit-il, « le problème consiste à faire coexister les deux éléments, à faire marcher la société, mais sans brusquer les transitions, et sans la soulever, en quelque sorte, de ses bases, pour la lancer à l'aventure dans des espaces inconnus.

» L'Antiquité n'avait pas résolu le problème ; elle n'a connu que deux formes de gouvernement, le despotisme et la république : le despotisme, qui sacrifie tout à la stabilité ; la république, qui accorde tout au mouvement.

» C'est dans l'Europe moderne, c'est durant le moyen âge, si peu connu, qu'on essaya de combiner deux choses que jusqu'alors on avait jugées inconciliables ; à la suite de longs tâtonnements et de sanglantes catastrophes, l'expérience plutôt que la raison abstraite conduisit à la découverte d'un gouvernement mixte qui consiste dans l'association d'une puissance qui dure et d'une puissance qui change. C'est pour exprimer cette heureuse combinaison de pouvoirs qu'on a récemment hasardé la dénomination de *monarchie républicaine*.

La puissance qui change, celle qui répond au besoin de mouvement et à la notion de république, c'est le Parlement, qui représente la Nation et en qui s'incarne dès lors la souveraineté populaire.

A côté de lui, on placera un pouvoir à qui l'hérédité et l'inviolabilité assureront la permanence et qui répondra ainsi au besoin de stabilité et à la notion de monarchie : c'est la royauté.

Ce furent surtout MM. Lebeau et Devaux qui exposèrent et défendirent le régime mixte proposé par la Commission. Je ne puis songer qu'à citer quelques courts passages de leurs discours.

M. Lebeau s'efforce d'établir que la monarchie constitutionnelle est une combinaison politique plus savante, plus ingénieuse que la république elle-même. Sa démonstration, purement théorique, est admirablement présentée ; sans être des flatteurs des trois souverains remarquables qui se sont succédés depuis 1830, nous avons le droit et le devoir d'affirmer hautement qu'une expérience bientôt séculaire a donné raison à l'illustre homme d'Etat.

(1) HUYTENS DE TERBECK, *Discussions du Congrès national*, IV, p. 38.

Mais il insiste surtout sur ce que « dans la monarchie constitutionnelle, le principe de l'élection domine tout ; qu'il influe non seulement sur la marche de l'administration intérieure et extérieure, mais qu'en outre, il exerce sur la composition du pouvoir exécutif une irrésistible influence ».

Quant à M. Devaux, il se range parmi les adversaires de la république ; d'après lui, « la monarchie peut nous offrir les mêmes libertés, elle nous délivre des chances de troubles et de désordres de la république » ; et il résume en ces termes lapidaires les caractères fondamentaux du système gouvernemental auquel il se rallie : « La monarchie constitutionnelle représentative, telle que je l'entends, c'est la liberté de la république, avec un peu d'égalité de moins dans les formes, si l'on veut ; mais aussi avec une immense garantie d'ordre, de stabilité, et par conséquent, en réalité, de liberté de plus dans les résultats ». Aussi l'un des principaux motifs pour lesquels il vote pour cette forme de gouvernement, c'est qu'il est « persuadé qu'elle peut nous donner une liberté aussi complète et aussi vraie que la république », tandis qu'elle nous met à l'abri de l'anarchie et de la domination étrangère.

On voit ainsi que, en inscrivant en tête de leur œuvre que tous les pouvoirs émanent de la Nation, les Constituants belges ne se sont pas bornés à une affirmation et à un geste ; la vérité est que ce principe imprègne toute notre organisation politique.

Avant tout le Congrès a voulu assurer la prépondérance gouvernementale des Chambres composées des Représentants élus directement par la Nation : Par le vote de l'impôt et du budget de l'Etat (art. 110 et 115 de la Constitution), elles accordent ou refusent au pouvoir exécutif les ressources nécessaires à l'administration des affaires publiques. Ainsi l'administration régulière du pays n'est possible que si le ministère possède la confiance des Chambres ; et, comme le Roi ne peut agir que moyennant le contreseing et l'assentiment de ses ministres, il se fait que, en dernière analyse, ce sont les Chambres qui dictent au Chef de l'Etat le choix de ses principaux collaborateurs et la ligne de conduite à tenir dans l'accomplissement de sa tâche de dépositaire du pouvoir exécutif.

D'autre part, les ordonnances du Parlement lient souverainement les autres pouvoirs : le Roi ne peut jamais ni suspendre les lois elles-mêmes, ni dispenser de leur exécution (art. 67), et lui-même n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui attribuent formellement la Constitution et les lois portées en vertu de la Constitution même (art. 78) ; — les cours et tribunaux n'appliqueront les arrêtés et règlements généraux, provinciaux et locaux qu'autant qu'ils seront conformes aux lois (art. 107).

Est-ce à dire que, dans notre régime constitutionnel, le Roi soit réduit au rôle passif et représentatif d'un Président de République, émanation d'une majorité composée très souvent d'éléments hétérogènes et que soit absolument vrai l'adage d'après lequel l'un des principes de ce régime serait que « le Roi règne et ne gouverne pas » ?

Nous ne pourrions nous élever trop vivement contre pareille conception du rôle assigné et reconnu au Roi par notre Constitution et par une pratique bientôt séculaire. Le Congrès national n'a pas établi une cloison étanche entre la gestion des affaires publiques qu'il aurait exclusivement attribuée au Parlement et le Chef de l'Etat.

Bien au contraire ! Dans la matière la plus importante de la fonction gouvernementale, la confection des lois, la Constitution reconnaît au Roi des pouvoirs égaux à ceux des Chambres et ces pouvoirs il les tient de la Nation au même titre que les Chambres. En pratique, nos Rois n'ont pas usé jusqu'ici du droit de ne pas sanctionner un projet voté par les Chambres ; ils ont prêté à agir d'autre façon, de manière à ne pas se mettre en conflit direct et déclaré avec l'autre branche du Pouvoir législatif. Mais on peut concevoir que le Roi, appréciant autrement que les Chambres ce que comporte l'intérêt général dans telle circonstance donnée, refuse son adhésion à la mesure soumise à sa sanction. En agissant de la sorte, il ne sort pas de son rôle constitutionnel ; au contraire, on peut affirmer qu'il l'exerce dans les limites déterminées par la Constitution et de la façon dont le Congrès a voulu qu'il le remplisse pour le plus grand bien de la Nation, dont il est le représentant tout aussi bien que les membres des Chambres.

La seule chose que la Constitution défend au Roi, c'est, en cas de conflit avec le Parlement, de se substituer à lui ou de gouverner sans lui, de même que les Chambres ne peuvent rien sans la collaboration du Roi et de ses ministres.

En termes moins entourés peut-être de précautions oratoires, mais

répondant mieux à ce que l'on est en droit d'exiger d'un enseignement juridique, nous croyons pouvoir poser en principe que les pouvoirs que la Constitution attribue au Chef de l'Etat ne sont pas purement et simplement un résidu de souveraineté, mais un droit incontestable de participer d'une façon directe, intime et efficace à la gestion des affaires publiques, d'intervenir dans cette gestion, avec cette unique réserve que ses actes doivent être revêtus du contreseing ministériel et qu'il ne peut sortir des attributions qui lui sont conférées par la Constitution et les lois.

## II. — VALEUR ET FONCTIONNEMENT DU RÉGIME PARLEMENTAIRE

Pour être fidèle au programme que je me suis tracé, je dois aborder maintenant un point délicat : il s'agit en effet d'apprécier la manière dont ce mécanisme fonctionne.

Cette question me paraît devoir être subdivisée ; pour y répondre complètement, il convient d'examiner notre organisme politique et administratif successivement en soi, c'est-à-dire dans son fonctionnement même, puis dans ses résultats.

Sur le premier point, une expérience déjà longue permet d'émettre un jugement en connaissance de cause : le mécanisme belge fonctionne bien, et, dans l'ensemble et d'une façon générale, il donne satisfaction tant aux intérêts généraux qu'aux intérêts particuliers, en assurant à tous et à chacun le maximum de justice et d'équité. S'il est vrai que les institutions politiques et administratives doivent être avant tout la sauvegarde de la liberté politique, nous pouvons affirmer avec un légitime orgueil que, sous ce rapport, nous approchons de la perfection autant que le peuvent les œuvres de l'homme. Nos institutions sont telles que, en elles-mêmes, elles laissent à chacun l'entière disposition de son être, la pleine propriété de son corps et de ses biens, la faculté de penser, de croire, de prier à sa guise, en quoi consiste la liberté civile ; et, en même temps, la Constitution a pris soin de veiller, par toute une série de dispositions appropriées à ce que l'usage de ces libertés ne soit soumis à aucune autorisation et à ce que ce soit le législateur, c'est-à-dire la représentation nationale, qui soit chargé, à l'exclusion de toute autre autorité, de tracer les limites au delà desquelles l'usage de la liberté dégénère en licence et constitue un danger pour les institutions publiques ou pour les intérêts des citoyens.

L'arbitraire des agents du pouvoir exécutif et de l'administration est impossible ; nous l'avons vu, les cours et tribunaux, protégés par le double bouclier de l'inamovibilité et de l'inviolabilité, ne peuvent appliquer les arrêtés et règlements que pour autant qu'ils sont conformes à la Constitution et aux lois.

Quant à l'arbitraire du pouvoir législatif, qui consisterait dans une loi qui violerait les prescriptions formelles de la Constitution, il se conçoit que la Nation seule puisse être appelée à se prononcer ; ce qui revient à dire qu'il relève de l'opinion publique et celle-ci est, comme cela doit être nécessairement, le juge suprême et sans appel des actes de ses mandataires. Ce genre d'arbitraire est donc possible ; mais l'usage du droit de dissolution donne au Souverain le moyen de l'empêcher peut-être en consultant le pays.

Ceci nous conduit à la seconde partie de notre examen, qui doit porter, avons-nous dit, sur les résultats obtenus par le fonctionnement de notre organisation politique et administrative.

Un premier résultat est incontestable : la participation des citoyens, d'un très grand nombre de citoyens, à la gestion des intérêts publics, dans une foule de collèges représentatifs, depuis le conseil communal et le bureau de bienfaisance de la plus modeste de nos communes jusqu'aux Chambres et au Conseil des ministres, a considérablement développé en Belgique l'esprit de *self-government*, l'amour de la liberté, le sens de l'organisation. Certes, la conséquence de pareil régime est que les citoyens ne peuvent consentir à admettre qu'ils sont les soldats d'une vaste caserne qui, soumis à une discipline sévère, obéissent aveuglément et sans discuter. On peut même reprocher aux Belges de pousser la passion pour la liberté au point que chez eux elle dégénère parfois sinon en licence, tout au moins en indiscipline ; mais, outre que, pas plus qu'aucune autre nation passée, présente ou à venir, les Belges ne sont parfaits, ne faut-il pas préférer à une obéissance passive et servile qui avilit les caractères, une certaine indiscipline qui, lorsqu'elle n'est pas poussée à l'extrême, est l'indice d'un peuple qui a le souci de son indépendance et de sa dignité ?

Pour ceux qui ont pu constater jusqu'à quel point cette qualité des Belges s'est manifestée pendant l'occupation allemande, la réponse

est pas douteuse. Non seulement nous avons pu de la sorte conserver intact notre caractère national, mais, grâce au concours d'hommes qui la participation aux affaires avait donné compétence et expérience, nous avons pu maintenir la vie et l'activité de nos institutions provinciales et communales, créer une foule d'œuvres d'assistance, organiser ainsi à l'intérieur une résistance toujours victorieuse aux emprises de l'administration allemande.

Un autre résultat, c'est la stabilité acquise par nos institutions ; et perdons pas de vue que nous les avons conservées, à peu de détails près, identiques à celles que les hommes de 1830 avaient érigées, n'il s'agisse de l'Etat, des provinces ou des communes. C'est la preuve que les Belges aiment ces institutions, qu'elles répondent parfaitement à leur but, qu'elles assurent au pays « la paix dans la justice » qui est la condition essentielle du bien-être des citoyens et de la prospérité nationale.

Je ne ferai que signaler rapidement comme un des avantages du régime représentatif, qu'il est éminemment favorable à la décentralisation ; et le Congrès National l'a réalisée chez nous par l'organisation qu'il a donnée au pouvoir provincial et au pouvoir communal.

Je devrais encore, pour être complet, étudier les résultats du fonctionnement de notre régime à un autre point de vue : nous a-t-il donné, pendant les quatre-vingt-dix ans durant lesquels il a été mis en action, les meilleures lois en matière fiscale, militaire, scolaire, économique, judiciaire, etc. ? Mais, j'ai à peine besoin de vous dire que je n'aborderai pas cet ordre d'idées : il s'agit d'objets sur lesquels des avis peuvent différer largement et parfois même à l'infini et qui élèvent le plus souvent des contingences de la politique et de l'administration journalières. Et d'ailleurs, le régime représentatif a précisément pour but principal de permettre de résoudre ces questions, non pas uniquement d'après les règles rigides de la science, mais en tenant compte de ces contingences d'époque et de lieu. Aussi je crois ne pas me tromper en pensant que vous ne me demandez pas son appréciation sur ces sujets multiples et variés. Il faudrait d'ailleurs, pour la donner, plusieurs volumes et des connaissances encyclopédiques que, je ne rougis pas de le reconnaître, je ne possède pas !

### III. — LE RÉGIME PARLEMENTAIRE ET LA NOTION DE L'ÉTAT

J'en arrive ainsi au point le plus ardu de mon sujet : apprécier l'aptitude de nos institutions représentatives à jouer le rôle que l'on attend d'elles.

Il s'agit d'abord de se mettre d'accord sur ce qu'il faut entendre par ce « rôle que l'on attend de nos institutions », c'est-à-dire de cet ensemble de pouvoirs qui constitue l'Etat.

Nulle part la définition exacte du rôle de l'Etat ne me paraît avoir été mieux donnée que dans l'Encyclique *Immortale Dei*. « Par nature, écrit Léon XIII, l'homme est fait pour vivre dans la société politique. En effet, dans l'état d'isolement il ne peut ni se procurer les objets nécessaires au maintien de son existence, ni acquérir la perfection des facultés de l'esprit et de celles de l'âme. Aussi a-t-il été ouvert par la divine Providence à ce que les hommes fussent appelés à former non seulement la société domestique, mais la société civile, laquelle seule peut fournir les moyens indispensables pour donner satisfaction aux besoins de la vie ». La société existe donc pour le bien de tous ; et la mission de l'Etat, considéré comme le pouvoir chargé de réaliser le but du groupement social, consiste à procurer le développement simultané et harmonique des individus qui en ont partie ».

Or, « dans l'homme, fait remarquer le P. de Pascal (1), il y a l'engagement dont l'objet est la vérité ; la volonté dont la règle est la loi morale ; des nécessités sensibles dont la satisfaction constitue le bien-être matériel... Il nous est maintenant facile de marquer le dernier terme du progrès social et de la civilisation, en disant qu'il consiste :

Dans le plus grand développement possible de l'intelligence, pour le plus grand nombre possible ; dans le plus de moralité possible, pour le plus grand nombre possible ; dans le plus de bien-être possible, pour le plus grand nombre possible. »

En résumé, la mission de l'Etat est d'imposer à tous le respect de la justice, de maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité et la stabi-

lité ; ce qui peut se réduire à cette formule plus concise : faire régner la paix sociale.

Et j'en reviens ainsi à la question posée : celle de l'aptitude de notre organisation politique belge à accomplir cette mission.

Je me placerai d'abord à un point de vue théorique et général et je vous demanderai la permission de revenir au guide si sûr et si clair qu'est le P. de Pascal, qui s'appuie d'ailleurs sur les enseignements de saint Thomas d'Aquin.

« La monarchie représentative, écrit-il, tend à réaliser la conception organique de l'Etat, en appelant toutes les forces, tous les pouvoirs et tous les éléments sociaux à concourir, chacun selon sa nature, à l'accomplissement du but de la société ; tout en investissant le gouvernement d'un pouvoir suffisant et d'une sérieuse indépendance, elle institue un contrôle éclairé et efficace exercé par un système puissamment et corporativement organisé de représentation aux divers degrés de la vie nationale... »

« Ce qui distingue la monarchie tempérée et sagement représentative, c'est que le prince n'a à lui seul ni la législation, ni régulièrement l'exercice du gouvernement. Il légifère avec le concours et l'assentiment des Chambres ; il gouverne avec le concours des ministres. »

Le bon fonctionnement de notre Etat exige donc comme conditions essentielles, en premier lieu un concours harmonique entre l'élément de mouvement (les Chambres représentatives) et l'élément de stabilité (le Roi) ; en second lieu, que ni l'un ni l'autre de ces organismes ne porte atteinte à la liberté politique et à la liberté civile des citoyens.

Or, il paraît incontestable que la monarchie représentative, ou, comme l'ont dit certains membres du Congrès National, la monarchie républicaine est mieux à même que tout autre régime, et notamment que le despotisme ou la république, de réaliser le but de justice et de paix sociale en quoi se résume, avons-nous dit, le rôle de l'autorité civile. Mieux que tout autre et même tout naturellement elle peut, par son fonctionnement normal et régulier, prévenir tout abus de pouvoir.

Si le Chef de l'Etat voulait attenter aux droits des citoyens, l'institution ministérielle et les cours et tribunaux sont là pour l'arrêter ou pour anéantir ses ordonnances arbitraires. Et si, au contraire, c'est le Parlement qui prétend outrepasser ses pouvoirs, le Chef de l'Etat peut user de son droit de veto ou, par la voie de la dissolution des Chambres, en appeler à l'opinion publique des décisions ou des tendances qu'il estime contraires à la justice sociale ou aux intérêts de la Nation. Point n'est besoin, pour arriver à ce résultat, de recourir à une procédure inconstitutionnelle, à un coup d'Etat. En retirant leur confiance aux ministres sans l'assentiment desquels le Roi ne peut rien, le Parlement peut imposer ses volontés au Chef de l'Etat ; et si, de son côté, celui-ci estime que le Parlement, en agissant de telle façon, n'est plus le représentant de la volonté nationale, il lui est loisible de faire appel à celle-ci en recourant à la dissolution et à une consultation électorale.

Des conflits peuvent naître entre les facteurs premiers de l'Etat ; la Constitution fournit le moyen de les résoudre sans recourir au fascisme ou à un *pronunciamiento* !... (1).

MAURICE DAMOISEAUX,  
Gouverneur du Hainaut.

(1) La deuxième partie de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro.



Le présent numéro ne parviendra aux abonnés que le lundi 12 au soir, ou le mardi 13 au matin, la publication du Bref de Sa Sainteté ne pouvant évidemment avoir lieu avant sa communication officielle, lundi, à Malines.

A cette occasion nous informons les abonnés servis directement par nous, que la *Revue* doit leur parvenir normalement le samedi matin de chaque semaine. Ce n'est qu'exceptionnellement (jour férié pendant la semaine, etc.) que la *Revue* peut avoir vingt-quatre heures de retard.

(1) *Philosophie morale et sociale*, II, p. 131.

# L'Asie nouvelle

*Quid novi fert Africa ?* disaient les anciens. Aujourd'hui il faut se demander : *quid novi fert Asia ?* Demandons-le à trois voyageurs éminents qui reviennent de l'Asie.

Voici d'abord le Dr Legendre, qui a rapporté de l'Asie un des livres les plus révélateurs qui aient paru depuis la grande guerre et la mauvaise paix (I). L'auteur n'est pas un de ces politiciens ou de ces diplomates en pantoufles qui ne connaissent rien du monde extérieur et qui n'ont jamais médité le mot : « Vae ignoranti ! » Ce n'est pas non plus un de ces écrivains qui visent au style élégant ou charmeur. C'est un savant depuis longtemps connu par ses courageuses explorations en Chine, au Thibet, en Indo-Chine, au Japon, en Russie d'Asie, où il a accumulé des trésors d'observations. Dédaigneux de toute recherche littéraire, il écrit d'un style parfois négligé, mais sincère. Comme le célèbre Dr Lebon, dont il a l'esprit de pénétration scientifique, c'est un médecin qui a beaucoup voyagé, beaucoup vu, beaucoup pensé. C'est un sociologue qui a étudié la psychologie des races humaines. Il nous avertit que son livre est le produit de longues années d'observation et de méditation. C'est l'œuvre d'un homme qui a étudié sur place et qui connaît suffisamment les diverses races pour ne pas appliquer à toutes les mêmes concepts, cause de tant d'erreurs de la part des gouvernants. Ayant vécu depuis si longtemps chez les Jaunes, il y a rencontré des représentants de la race blanche, l'Américain, l'Anglais, l'Allemand surtout, qui envahissait toute la Chine. Il y a vu aussi le Belge, qu'il déclare non moins actif que l'Allemand, bien que moins pourvu de moyens ; le Russe y tenait une grande place ; seuls le Français et l'Anglais restaient stationnaires.

La Chine lui a ouvert les yeux, lui a permis de comparer, de juger. Et l'avenir de l'Europe lui est apparu bien différent de ce qu'il avait imaginé d'abord. Ce qu'il a vu, c'est le réveil de l'Asie, d'une masse humaine qui, en ne comprenant que l'Inde, la Chine et le Japon, compte 750 millions d'âmes, c'est-à-dire plus de cent fois la population de la Belgique, qui a su opposer une barrière à la barbarie. Ce qu'il a vu, c'est la ruine du prestige de la race blanche, dont l'Asiatique supporte difficilement la domination. Ce qu'il a vu, c'est le commencement d'une lutte où la race blanche risque de succomber devant le développement économique de l'Asie. Et en face du péril jaune, il redoute le péril blanc, il voit l'Europe s'affaiblir de jour en jour, alors qu'elle devrait unir toutes ses forces contre la formidable Asie qui ne rêve que de secouer la domination blanche, en quoi l'Allemagne se prépare sournoisement à l'aider.

Plusieurs chapitres, et ce ne sont pas les moins instructifs, sont consacrés à l'étude du bolchévisme. Ce que l'Europe ignore, ou ce qu'elle a oublié, c'est que la Chine a eu aussi, il y a à peine deux générations, sa vague de bolchévisme, qui n'a pas duré moins de quatorze ans. De 1850 à 1864, elle a subi une crise sociale absolument semblable. Je l'ai racontée dans mon livre *Chez les Jaunes*, lorsque j'ai parcouru les provinces de Chine qui furent le théâtre des événements. J'ai raconté comment 20 millions de Chinois furent massacrés en douze ans par les précurseurs du bolchévisme. Cette sinistre farce,

cette ère d'épouvante, finit par l'intervention d'une poignée d'Européens à la tête desquels se trouvait l'héroïque Gordon, qui devait trouver plus tard une mort glorieuse à Khartoum. Quel Gordon mettra fin au bolchévisme russe ? L'Europe restera-t-elle encore longtemps spectatrice — j'allais dire complice — de semblables horreurs ?

Le Dr Legendre, après avoir lumineusement exposé dans 300 pages substantielles les dangers qui menacent la race blanche, conclut que jamais, depuis la révolution française, situation plus chaotique ne s'est vue en Europe. Si les hommes qui tiennent en main ses destinées ne prennent les décisions nécessaires, c'est le suicide de la race blanche devant l'Asie qui se réveille, devant l'effervescence des 145 millions de musulmans, devant la clameur de la Chine dressée contre la spoliation qui lui fut imposée au profit du Japon, devant l'Inde qui supporte impatiemment le joug anglais, et devant le Japon, qui, de puissance insulaire, est devenu une grande puissance continentale de 77 millions d'âmes. Il y a, en outre, la question sibérienne, il y a la Germanie impénitente, il y a la Russie bolchéviste que convoitent Allemands et Japonais avec entente possible jusqu'au jour où ils se heurteront pour la domination de l'Asie.

L'auteur estime que la ruine de l'Europe entraînerait celle de l'Amérique. Ce serait l'éclipse totale de notre civilisation. Et c'est pourquoi il fait appel à nos frères de race américaine ; à eux de nous aider à rebâtir une Russie libre, fédérative, à maintenir une Pologne viable, à sceller avec Anglais et Français un pacte qui aboutirait au désarmement des peuples. Le Dr Legendre se rencontre ici avec M. Jacques Bainville, qui donne le sage conseil de gagner les États-Unis à des vues réalistes sur la situation de l'Europe, qu'une mauvaise paix a mise dans le gâchis. C'est d'accord avec les États-Unis qu'il faut redresser et améliorer les traités, si l'on ne veut pas qu'ils tournent le dos à l'Europe, que M. Bainville appelle une maison de fous.

*Delenda est Prussia !* Tel est le cri d'alarme que jette le Dr Legendre, qui ne comprend pas à quels mobiles a obéi la Conférence, en respectant le « potentiel » d'action expansive d'une nation toujours agressive, qui vient de perpétrer le plus grand crime jamais commis à l'égard de la race blanche tout entière, affaiblissant celle-ci dangereusement au moment où l'Asie s'éveille.

Le *Tour d'horizon mondial* n'est pas seulement un merveilleux voyage à travers les lointaines contrées d'Asie qu'a explorées le Dr Legendre, c'est, comme le dit M. Michel Revon, l'éminent professeur à la Sorbonne qui en a écrit la préface, de la géographie vivante qu'il n'est plus permis d'ignorer. Ancien professeur de droit à l'Université de Tokio, M. Michel Revon, qui connaît bien le Japon, croit que l'auteur s'exagère l'impérialisme des Japonais qui s'explique bien moins par un désir de conquête que par un sentiment légitime de défense et par le besoin d'étendre librement dehors leur activité pacifique. M. Revon rend un éclatant hommage à l'auteur en souhaitant que les représentants des quarante nations qui siègent à Genève se fassent un devoir de lire le livre du Dr Legendre où ils trouveront des raisons nouvelles de s'affermir dans leur foi.

Depuis cinq ans qu'a été signé le traité de Versailles, on ne s'inquiète guère que de l'avenir de l'Europe, dont se sont uniquement occupés les auteurs du traité. Mais une autre question se pose, bien autrement vaste et angoissante, à laquelle on ne pense pas assez. Quel est l'avenir de l'Asie ? Près de 900 millions d'Asiatiques et d'Africains se dressent en face

(1) LEGENDRE (Dr A. F.), *Tour d'horizon mondial*. Payot.

la puissance britannique qui leur a imposé sa domination. Que sortira-t-il de cette formidable puissance en gestation, et qu'en résultera-t-il pour les destinées de l'Europe ? Tel est le troublant problème qu'un autre voyageur, M. René Grousset (1), envisage avec la haute compétence que lui confèrent ses études antérieures sur l'histoire de l'Asie et sur l'histoire de la philosophie orientale. La guerre européenne a tranché la question d'Orient et la question d'Occident. Bien autrement vaste est la question d'Asie, dont on se soucie moins parce que l'Asie est si loin et donc que le péril jaune n'apparaît que comme un péril lointain. Cette question, telle que la pose M. Grousset, est celle-ci : les Européens, qui actuellement dominent, contrôlent ou contiennent 870 millions d'Asiatiques ou de musulmans africains, conserveront-ils longtemps leur hégémonie ? Certains indices montrent que cette hégémonie menace de prendre fin. La victoire du Japon sur la Russie marque, suivant l'expression de M. Grousset, la fin d'une période de l'histoire du monde. Et il constate que la guerre européenne a achevé de découronner l'Europe. C'est en 1919 que Wells écrivait qu'il n'y avait à cette date aucun moyen d'évaluer l'affaiblissement où cette guerre a plongé l'Europe par rapport à l'Asie. L'auteur estime que le moment est venu où l'on peut mesurer le recul européen entrevu par l'écrivain anglais en comparant les clauses du traité de Lausanne aux anciens traités des Puissances avec la Porte. Ce qu'il met en lumière, c'est la répercussion des événements européens sur l'Asie, répercussion que peuvent déjà apercevoir les observateurs. L'Europe a tiré de leur somnolence les peuples asiatiques, qui ont pris conscience d'eux-mêmes. Cette évolution, qui s'accomplit sous nos yeux, fait sortir de *l'euro-péanisation de l'Asie la révolte de l'Asie contre l'Europe*. L'auteur hésite pas à attribuer la principale cause de cette révolte à l'impérialisme britannique, dont les brutalités, les maladroitures et les échecs répétés feront la principale victime.

M. Grousset dresse un formidable réquisitoire contre l'impérialisme anglais. Il montre l'étrange erreur de la politique turque de M. Lloyd George, qui prétendit domestiquer la race turque. Il montre que la défaite des Grecs fut en réalité une défaite britannique, et par conséquent une défaite mondiale. Ce fut le recul le plus cruel de l'Angleterre depuis la révolte de ses colonies américaines. L'erreur de M. Lloyd George fut d'identifier la cause grecque et le prestige de l'Angleterre. Et cette erreur a produit ce résultat que c'est comme si l'Angleterre avait été vaincue par les Turcs en octobre 1918. Quel est, se demande M. Grousset, le devoir de la France en présence de cette situation néfaste ? C'est de répudier toute solidarité avec une politique qui a abouti à une telle catastrophe. Puisque l'empire britannique, traitant la France en parente pauvre, la dépouillant de ses droits séculaires en Orient, maintenant la Russie dans le chaos, se substituant à l'Europe, a prétendu porter à lui seul le poids du continent asiatique, puisqu'il s'est fait fort de contenir 100 millions de musulmans et 200 millions d'Hindous, qu'il porte à lui seul le poids des responsabilités que la France n'a aucune raison de partager avec lui.

Nous ne pouvons suivre M. Grousset dans l'exposé auquel poutissent les conclusions de son troublant réquisitoire. C'est un tableau magistral de l'Asie. Il expose, à la lumière de l'histoire, l'évolution de la Turquie, de la Syrie, de l'Égypte, de la Perse, de l'Afghanistan, de l'Inde, du Japon, de la

Chine, de l'Annam. Particulièrement intéressantes sont les pages qu'il consacre au Japon et à la guerre russo-japonaise dont il montre la signification. Il insiste sur le facteur moral qui devait assurer la victoire aux Japonais. Les Russes se battaient à 9000 kilomètres de chez eux, les Japonais luttèrent pour l'intégrité du sol natal : cette guerre était pour eux une croisade. Cette victoire du Japon sur la Russie a eu d'incalculables conséquences historiques. Désormais se pose une nouvelle question d'Orient. Il ne s'agit plus du partage de l'Asie par les puissances européennes, désormais c'est *le problème de la révolte de l'Asie contre ses maîtres européens*. Telle était, au lendemain de Port-Arthur, la portée du fait accompli. « Ce n'était pas la Russie battue par le Japon, ce n'était pas la défaite d'une puissance par une autre, c'était quelque chose d'énorme et de prodigieux, la victoire d'un monde sur un autre, la revanche des humiliations séculaires supportées par l'Asie, l'espoir des peuples d'Orient qui commençait à poindre. » Et M. Grousset signale les résultats de cette victoire en Chine, où la révolution de 1912 fut la conséquence directe de la guerre russo-japonaise, en Indo-Chine, où le Siam se tourne vers le Japon comme vers un protecteur naturel, aux Philippines, où l'ancien parti d'Aguinaldo caresse l'espoir de voir les Japonais chasser les Américains, dans l'Inde, où l'aristocratie malaise compare la force nipponne et la faiblesse néerlandaise, dans l'Inde où, à la nouvelle du désastre russe, les étudiants nationalistes illuminent, non certes parce que l'Allié des Anglais est victorieux, mais parce que l'Europe a reculé devant l'Asie, au Japon enfin, où la presse nipponne proclame que désormais la question d'Orient sera résolue non plus par l'Europe et l'Amérique, mais par le Japon. M. Grousset estime que le tremblement de terre de Yokohama et de Tokio ne saurait arrêter l'évolution du peuple nippon. Il y voit même une raison de plus, pour les Japonais, de se convaincre, les ruines une fois relevées, de l'insuffisance de leur pays ravagé et de l'impérieux besoin de rechercher des agrandissements de territoire. Très au courant des dernières phases de la politique intérieure du Japon, l'auteur rappelle que le baron Goto, principal collaborateur de l'amiral Yamamoto, était le promoteur d'une entente asiatique avec la Russie des Soviets ; qu'à la suite d'un attentat communiste contre le prince régent, le baron Goto, compromis par ses relations avec les diplomates russes, dut démissionner et entraîna dans sa chute tout le cabinet Yamamoto (fin décembre 1923) ; mais il ne croit pas que cette crise doive entraver le réveil nationaliste : le Japon se prépare au dedans comme au dehors. Depuis qu'a retenti en Asie « le décalogue wilsonien », des espérances ont été éveillées qu'il ne sera pas possible d'étouffer toujours.

Écoutons une autre éminent voyageur. Dans une séance récente, la Société de Géographie de France a reçu M. Sylvain Lévy, le célèbre orientaliste qui professe le cours de sanscrit au Collège de France. Sa magnifique conférence a paru dans les procès-verbaux des séances (1). Le conférencier a exposé ses impressions sur *l'Asie nouvelle*, qu'il vient de parcourir dans un voyage qui a duré vingt mois. Il a visité l'Inde où il a passé une année, l'Indo-Chine qu'il a parcourue tout entière sauf le Laos, la Chine qu'il a vue depuis l'extrême sud et le centre jusqu'au nord, le Japon, la Corée et la Mandchourie. Le gouvernement soviétique consentit à lui accorder — à lui le

(1) RENÉ GROUSSET, *Le réveil de l'Asie. L'impérialisme britannique et la révolte des peuples*. Plon,

(1) *La Géographie*, revue mensuelle publiée sous la direction de M. Grandidier, secrétaire général de la Société de Géographie. Mars 1924.

premier — un passeport pour traverser la Sibérie et revenir par la Russie en s'arrêtant à Pétrograd. M. Sylvain Lévy a trouvé dans cet Extrême-Orient, qu'on représente souvent comme immuable, des changements qui lui ont paru plus graves et plus complets que ceux que présente notre vieille Europe. Ces changements sont dus à la rapidité actuelle des communications. Dès maintenant, sous le régime soviétique, Pékin n'est qu'à onze jours de Moscou. En 1908, j'ai même pu faire le voyage de Pékin à Moscou en dix jours. L'Inde est à quatorze jours de Marseille. Avec les avions, ces distances se raccourciront encore.

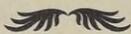
Et pourtant, nous ignorons tout des problèmes de l'Asie, problèmes qui n'en sont pas moins angoissants. Ce que nous ignorons, c'est que l'Asie contemple l'écroulement de l'Europe, et qu'elle s'efforce d'y aider. C'est d'abord, en Chine, le mouvement dirigé contre les Européens lors de la révolte des Boxers. Dans l'Inde, c'est le mouvement des Congrès nationaux, qui aboutit à Gandhi. Puis, c'est le triomphe de l'Asie dans la guerre russo-japonaise, événement qu'aggrave encore la guerre mondiale, dont la leçon est terrible, car cette guerre fut l'âge d'or de l'Orient, et ce qui fut le malheur de l'Europe fut le bonheur de l'Asie, qui depuis longtemps souffrait du joug européen, au point qu'elle a aujourd'hui horreur de la civilisation européenne.

De cet état d'esprit, M. Sylvain Lévy — c'est l'expérience de son voyage — ne voit que trois bénéficiaires : tout d'abord les Soviets qui, vus de l'Orient, apparaissent comme une réaction asiatique contre la civilisation européenne. L'Asie salue les Soviets comme le facteur qui humiliera les maîtres qui l'ont opprimée. Le second bénéficiaire, c'est l'Amérique, qui a les mains nettes et n'a pas à porter le poids lourd du passé de l'Europe. Le troisième bénéficiaire, c'est l'Allemagne.

Ce qui a le plus frappé M. Sylvain Lévy, c'est le spectacle saisissant de la décomposition de la Chine, d'un grand empire, d'une grande civilisation qui se volatilise à tel point qu'il semble que dans quelques années il n'en restera plus rien : spectacle sans exemple dans l'histoire. Il nous montre ainsi une Asie nouvelle, qui est née et qui grandit très vite, une Asie nouvelle qui correspond très exactement à l'Europe nouvelle.

JULES LECLERCQ,

*Membre de l'Académie Royale de Belgique.*



*Chronique d'histoire et d'art religieux*

## L'œuvre de réforme de saint Antonin, Archevêque de Florence

*A propos du quatrième centenaire  
de sa canonisation, 1523-1923.*

Antonin, l'humble frère dominicain, avait été, par son exemple quand il ne détenait aucune autorité, par ses actes quand il était devenu un chef, un des plus énergiques pionniers de la réforme. Jusqu'à l'heure où, malgré sa résistance inouïe, il était entré solennellement dans sa cathédrale de Santa Maria del Fiore, c'est comme un

réformateur qu'il était toujours apparu ; c'est comme un réformateur encore que nous apparaîtra l'archevêque de Florence. Mais au lieu de réformer des moines, il reformera des prêtres séculiers et des laïcs. Il n'y a pas d'autre différence.

Le travail était considérable ; et il ne manquait qu'un bon ouvrier. Les trois prédécesseurs d'Antonin avaient d'autres soucis que celui de leur troupeau. Vitelleschi n'était qu'un condottiere ; ancien chef des armées pontificales, il avait reçu l'archevêché de Florence, comme première récompense ; puis la pourpre, comme seconde récompense puis des coups de poignard, qui avaient mis fin à sa carrière agitée. Lodovico Scarapino, qui lui avait succédé, condottiere aussi, était médecin à ses heures, ce qui est plus original ; joueur comme les dais il jetait sur le tapis d'un geste royal des milliers de florins. Zarabella le meilleur du groupe, voyageait constamment en mission diplomatique.

Et la terre était en friche.

« *Silenti vetera et omnia nova fiunt.* » Baldovino Baldovini, notaire de l'archevêché, nous raconte que, très peu de temps après son élévation à l'épiscopat, saint Antonin convoqua son clergé et lui fit un discours sur ce thème : l'heure était venue d'abandonner les vieilles routes et de se renouveler. Le premier geste de l'archevêque était un geste d'énergie.

Le clergé vivait dans un désordre dont nous avons, par bonheur quelque peine à nous faire, aujourd'hui, une idée. Il suffisait de voir certains prêtres, comme ils étaient vêtus et pommadés, pour être par ce spectacle, renseigné sur leur moralité. Les chevelures longues soignées, parfumées, étaient à la mode. Antonin les fit couper, comme nous le rapporte Vespasiano ; et un jeune prêtre de noble famille qui sans doute était particulièrement scandaleux, il le tondit lui-même. Il prit des règlements somptuaires minutieux, et il exigea qu'ils fussent observés.

Ce n'était que l'extérieur, mais qui annonçait bien l'intérieur. « Un clergé déshonné et des mœurs perdues », dit en termes vifs le bon chanoine Castiglione, qui préfère ne pas insister. Vespasiano lui fait écho : « Beaucoup de prélats dissolus furent corrigés et châtiés. Nous pouvons, nous aussi, passer rapidement sur ces sentines : les femmes, la taverne et les dés, comme disait un poète siennois un peu plus ancien.

Quant à la prière, il n'en était naturellement pas question. De nombreux prêtres ne possédaient même pas un bréviaire ; ou lorsqu'ils en avaient un, ils le vendaient à la première occasion pour se procurer quelque argent. Saint Antonin donna ses ordres, et prit ses précautions pour qu'ils ne fussent pas tournés. Notons ce trait qui caractérise bien son esprit méthodique et minutieux : sur le bréviaire de chaque prêtre il mettait une inscription, un numéro, de sa propre main ; puis ce numéro il le faisait reporter sur une liste qu'il conservait. Et à chaque visite il exigeait que le bréviaire lui fût présenté. Aprement encore il poursuivait la simonie et tout ce qui, même de loin, pouvait y ressembler. Pas de présents pour remercier, par exemple, de la collation d'une bénéfice : il voulait avoir les mains absolument pures ; il voulait que ceux qui dépendaient de lui ne pussent encourir aucun blâme.

Il contrôlait tout par lui-même. Il visitait une à une les églises de son diocèse et celles des évêchés suffragants de Piesole et de Pistoia. Il ne voulait point que ces réceptions fussent une cause de dépense aussi arrivait-il à l'improviste : « Et il ne s'occupait, dit Vespasiano, ni de sa nourriture, ni de quoi que ce soit, pourvu qu'il puisse satisfaire aux besoins des âmes. » Il ne s'agissait point de recevoir fastueusement l'archevêque, il s'agissait de lui rendre des comptes : ce n'était pas coûteux, mais souvent c'était pénible.

Indulgent pour une première faute, sa sévérité augmentait à chaque récidive. Bientôt il devenait impitoyable : « *Mitissime... duriss...* », note Roberto Ubaldini, qui ajoute qu'il savait si bien « tempérer la justice par la charité, qu'il semblait exercer, non point la rigueur, mais la charité, en telle sorte qu'il amena de très nombreux clercs à s'amender volontairement ».

Une affaire sensationnelle, sur laquelle la remarquable étude de M. l'abbé Raoul Morqay (1) a jeté une vive lumière, va nous renseigner avec beaucoup de précision, sur les maux et les remèdes. Il s'agit de l'inspection, par Antonin, du diocèse de Pistoia, l'un des deux diocèses suffragants, dont l'évêque était précisément ce Donato de' Medici qui était le candidat de premier rang de la Seigneurie à l'archevêché de Florence.

(1) *Saint Antonin*, Paris et Tours, 1914 ; thèse de doctorat ès lettres ouvrage extrêmement remarquable à tous les points de vue.

Au mois de janvier 1451, Antonin écrivait à Donato une lettre par laquelle il lui faisait connaître qu'il convoquait, pour le mois suivant, un synode provincial. Cette lettre n'était pas la première. Mais la première n'avait eu aucun succès. L'évêque de Pistoia n'y mettait pas d'empressement. Il s'était couvert, pour ne pas répondre, de négociations complexes, « *ardua negotia* », où tout son temps était engagé. C'était une fin de non-recevoir. Mais Donato, de la noble famille des Medici, connaissait mal Antonino, de la modeste famille des Pierozzi. Cet Antonino était son chef, et allait le lui montrer, d'ailleurs pour le plus grand bien des âmes.

Le 4 mars, que le synode ait ou n'ait pas eu lieu en février, ce sur quoi nous ne sommes pas exactement fixés, Donato de' Medici reçut de son archevêque une nouvelle lettre où Antonin lui signifiait son intention de visiter le diocèse de Pistoia. C'était son devoir et son droit, aux termes mêmes du droit canon. Devant un devoir, l'archevêque de Florence ne capitulait jamais ; et cet humble de cœur jugeait qu'il ne lui était pas permis d'abandonner un seul de ses droits : « D'après une loi, écrivait-il à son suffragant, qui nous est imposée par les saints canons, il nous est enjoint d'avoir à visiter chaque année notre diocèse, et nous y sommes obligé ; et il est encore ordonné par les mêmes textes que nous ne négligions point de visiter de temps en temps la province ; et comme il ne servirait qu'à peu de chose d'établir des droits, s'il n'y avait pas là quelqu'un pour les appliquer, nous avons décidé de visiter la province pendant l'Octave de Pâques, pour satisfaire à notre conscience et pour que le droit ait une sanction. Mais les canons ont encore établi que l'avis des suffragants devait être demandé, c'est pourquoi je sollicite celui de Votre Fraternité. Comme vous le savez, nous n'avons pas encore visité votre diocèse, les villes de Pistoia et de Prato exceptées. Nous avons déjà pressenti de la même manière l'évêque de Piesole, qui nous a donné un avis favorable. C'est pourquoi nous vous prions de nous faire connaître votre réponse par le porteur des présentes, vous informant d'ailleurs que, comme le droit l'exige, nous avons déjà fait la visite de notre chapitre et de notre diocèse... ».

Cette lettre nous renseigne, d'une manière curieuse, sur l'esprit et la méthode d'Antonin. On y devine, à chaque ligne, le juriste, qui peut invoquer un texte précis pour justifier chacune de ses démarches ; mais on y sent aussi le maître de vie spirituelle pour qui les lois de l'Église ne doivent jamais tomber en désuétude. La précaution finale est intéressante : Antonin, qui connaissait, par l'affaire du synode, l'enthousiasme fort modéré de Donato pour les initiatives de son archevêque, répond à une objection qu'il prévoit, sur les lèvres, ou tout au moins dans le cœur, de l'évêque de Pistoia : que l'archevêque s'occupe d'abord de ses propres affaires. Rassurez-vous, lui souffle doucement Antonin : c'est réglé.

Nous n'avons point la réponse de Donato de' Medici qui devait être donnée par retour du courrier. C'est fâcheux. Mais nous avons de bonnes raisons de penser que, cette fois encore, des négociations importantes et ardues, nécessitant tout son temps, tous ses soins, devaient l'occuper. Nous pouvons le conclure d'abord de ce fait que la visite annoncée n'eut lieu qu'en septembre et non dans l'Octave de Pâques, et surtout des résultats qu'elle obtint : il est évident que l'évêque de Pistoia aimait à fermer les yeux, et il lui était extrêmement désagréable qu'on les lui ouvrît, de force ; il ne pouvait pas ne pas savoir, sinon dans le détail, au moins dans l'ensemble, ce que mit en lumière l'enquête d'Antonin ; nous sommes absolument certains qu'il le savait ; mais il ne sévissait pas ; et son indulgence, que l'on peut juger inexcusable, touche d'assez près à la complicité.

Le 7 octobre, Antonin écrivait à Donato, pour porter à sa connaissance les ignominies découvertes, l'inviter à sévir, et le prévenir que s'il ne sévissait pas, l'archevêque de Florence, conformément au droit, le ferait à sa place : la lettre paraît distraite des archives d'un greffe criminel : « Vous savez que nous avons visité votre diocèse de Pistoia, ainsi que nous y sommes tenu, comme métropolitain, par le devoir de notre charge pastorale, et que nous y avons découvert de nombreux crimes, excès et faits délictueux, commis par des prêtres et des clercs de votre dit diocèse ; vous trouverez dans le rapport ci-joint leurs noms et l'énumération de leurs délits ; c'est à Votre Paternité qu'il appartient de punir ces prêtres et ces clercs, car leurs fautes ne sont pas assez publiques pour que nous puissions les punir nous-même, en raison de notre visite. Pour ces motifs, comme il est de l'intérêt de tous que les crimes ne demeurent pas impunis, et qu'il est du devoir d'un bon chef de purger la province de ces hommes scandaleux, pour que personne ne puisse se faire gloire de sa malice, mais qu'au contraire son châtement serve aux autres d'exemple, nous exhortons Votre Paternité, nous la prions, nous la requérons, et au besoin nous lui

ordonnons qu'elle punisse de la peine due, qu'elle frappe, qu'elle corrige, selon le droit, et qu'elle châtie ceux dont les noms sont joints avec la liste de leurs crimes, en même temps que ceux dont nous vous avons déjà donné les noms à Pistoia, noms que nous vous adressons d'ailleurs de nouveau par les présentes ; et ce dans un délai de soixante jours que nous assignons à Votre Paternité, vingt pour premier terme, vingt pour second terme, et les vingt derniers pour terme suprême et péremptoire. Si Votre Paternité le fait, ce sera un acte agréable à Dieu, approuvé par nous et conforme au droit. Si vous ne le faites pas, nous nous en chargerons ; et nous vous informons par les présentes, comme les lois canoniques l'exigent, que, passé le délai indiqué, nous punirons nous-même ceux que nous vous avons signalés, de la peine qui leur est due. Nous faisons notifier tout cela à Votre Paternité par notre familier Baldassare di Giovanni, porteur des présentes, que nous avons choisi et député pour notre envoyé spécial et qui nous attestera vous en avoir fait la remise. Et nous avons fait rédiger et publier cet acte par notre notaire, afin que nul de ceux qu'il concerne ne puisse arguer de son ignorance. Nous prions et requérons Votre Paternité de nous accuser réception par écrit des présentes et de tout ce qu'elles contiennent. » C'est dur.

Le rapport était annexé à la lettre. Il était entièrement écrit de la main d'Antonin. L'autographe est conservé aux archives de l'évêché de Pistoia et n'a pas été publié. Mais ce que l'on en sait nous fait songer aux vers terribles que Dante met dans la bouche de son vieux maître Brunetto Latini, qui expie sous la pluie de feu, au cercle le plus infâme de son Enfer :

*tutti fur cherci  
E letterati grandi, e di gran fama  
D'un peccato medesimo al mondo lerci* (1).

Des églises en ruines et qui manquent du plus indispensable mobilier religieux ; une d'elles transformée en étable ; des prêtres qui ne résident pas ; des fidèles qui meurent sans Sacrements ; aucune discipline ; partout des moines en rupture de ban ; les membres du clergé, qu'il soit régulier ou séculier, affichant leurs concubines : mais il y a des crimes plus graves ; une effroyable ignorance ; quant aux moniales, beaucoup ont été mères, plusieurs sont enceintes... Et saint Antonin a apporté, à sa visite, beaucoup de bienveillance : « ... *mei enim moris est conservare unicuique honorem suum*... ». Nous nous demandons, non sans angoisse, ce qu'il aurait découvert s'il avait fait son inspection avec des dispositions hostiles...

Comme d'ailleurs nous n'avons aucune raison de penser que le diocèse de Pistoia fut pire que celui de Prato ou celui de Florence, le bref résumé de cette affaire nous fait comprendre toute la portée de cet éloge de Castiglione : Antonin « laissa son Clergé honnête et amendé ».

Une volonté qui, au service du bon droit, ne sait point capituler, telle est la qualité essentielle qu'exige une pareille œuvre de salubrité publique ; ce fut la qualité maîtresse de l'archevêque Antonin. Prendre une décision, tous motifs pesés ; s'y tenir, sans entêtement en cas d'erreur bien constatée, mais avec une fermeté qui en imposait ; ne point fléchir, quelles que soient les puissances mises en jeu contre lui ; faire exécuter enfin cette décision, en abondant de front les obstacles et en les brisant ; voilà l'ordinaire attitude de saint Antonin : les corps frêles sont bien trompeurs...

Qu'il s'agisse de gérer les biens de la mense ; de nommer à un bénéfice ; de châtier un clerc qui fait scandale en le livrant au bras séculier ; ou de défendre, même contre les magistrats de Florence, les privilèges de la justice ecclésiastique, la ligne de conduite de l'archevêque ne dévia jamais. Il n'a accepté qu'à son cœur défaillant la dignité que lui a imposée le pape ; mais, la dignité reçue, ce n'est point l'honneur qui lui importe ni les avantages matériels ; il n'y voit qu'une charge : des devoirs à remplir ; des droits qu'il ne faut pas laisser périmer, car ils sont nécessaires.

Sur les laïcs, son action de réformateur s'exercera comme sur les clercs. Sans doute, son autorité bienfaisante ne se fait-elle point sentir de la même manière ; sauf en certains cas spéciaux, il ne pourra intervenir publiquement que s'il y a scandale ; mais il le fera, alors, avec une si originale vigueur que les esprits en resteront frappés, et que les gens les plus écerclés ne pourront écarter quelques salu- taires réflexions.

(1) *Enfer*, XV, 106-108.

Dans sa lutte contre les mauvaises mœurs, Antonin se révéla par des coups d'éclat. Un jour, comme il passait en procession dans les rues de sa ville épiscopale, il arriva au Borgo Sant' Apostolo, devant la loggia des Buondelmonti : les dés et les cartes y faisaient rage ; il se précipita brusquement sur les joueurs ; il saisit les cartes ; il saisit les dés ; il renversa les tables ; il mit les assistants en déroute : car ils n'avaient pas prévu le coup, et « si grande était la révérence qu'ils avaient pour ce saint homme qu'ils partirent couverts de honte ».

Il entreprit d'autres exécutions, analogues à celle-là, contre les jeunes gens à la mode, oisifs et écervelés, fiers de leur nom, de leur beauté, de leur toilette, qui venaient à l'église pour regarder les jolies femmes : usage assez courant, et qui fut élevé, en Italie surtout, à la hauteur d'une institution. Une fois, à l'heure des vêpres, une aimable épousee, qui se montrait pour la première fois, remportait à Santa Maria del Fiore un de ces succès de curiosité, dont une femme conserve le souvenir pour toute sa vie ; celle-ci conserva en plus le souvenir d'une scène étonnante : saint Antonin, armé d'un fouet, jeta violemment à la porte la foule tumultueuse de ses admirateurs. Le fait n'est pas isolé ; il résulte du procès de canonisation qu'il se produisit plusieurs fois, et que la noblesse ou la puissance des expulsés n'y faisaient rien. Un des témoins déclare qu'Antonin répétait dans ces circonstances : « Ma maison est une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs. » La comparaison avec une des scènes les plus célèbres de l'Évangile était sur toutes les lèvres.

Contre les usuriers aussi, l'archevêque de Florence eut à intervenir énergiquement. Il mit encore tout en œuvre pour extirper de son diocèse les pratiques superstitieuses, la magie, les incantations, qui étaient fort en honneur à son époque. Il fut impitoyable envers les hérétiques qui refusaient de s'amender. Comme l'a fort bien remarqué récemment un protestant anglais, M. A. S. Tuberville, dans un ouvrage excellent sur l'hérésie au Moyen Âge, il n'y a à cette époque qu'une société, et non deux sociétés parallèles, formées respectivement par l'Église et l'État ; et « toutes les circonstances qui tendaient à briser l'unité de la *Civitas Dei* médiévale, soit dans la sphère de la théorie, soit dans celle de l'action, étaient productrices de l'hérésie : pour l'homme du Moyen Âge, le caractère exécrationnel de l'hérésie se trouvait essentiellement dans son déni à l'essentielle unité sociale, ecclésiastique, doctrinale, de la chrétienté » (1).

D'une scrupuleuse attention pour tout ce qui touchait à la foi ou aux mœurs, l'archevêque de Florence n'avait point coutume d'intervenir dans les affaires politiques. Il ne s'en inquiétait que très exceptionnellement et seulement lorsque les détestables usages, qui s'étaient introduits dans le gouvernement de la République, lui paraissaient inconciliables avec le droit et avec la justice : alors, sans plus s'inquiéter des personnes en cause ni de leur puissance, il rappelait qu'il n'est pas permis à qui que ce soit de violer les serments prêtés à Dieu.

Selon le mot de Gino Capponi, saint Antonin fut « sévère aux puissants » (2). Aucune force n'était capable de le faire plier.

La lourde charge de l'archevêché de Florence lui avait été imposée. Mais, dès qu'il en avait été revêtu, il n'avait eu qu'un but : continuer, sur le terrain plus large qui lui était désormais ouvert, l'œuvre de réforme à laquelle il avait consacré sa vie.

ALEXANDRE MASSERON.

(1) *Medieval heresy and the Inquisition*, p. 12 ; Londres, 1920.

(2) *Storia della Repubblica di Firenze*, II, p. 68 ; Florence, 1875.



## IMPORTANT

Toute demande de changement d'adresse devra dorénavant être accompagnée de 75 centimes en timbres-poste, si on désire qu'il y soit donné suite.



## Ce que j'ai vu en Russie soviétique (1)

### Les écoles-pépinières du bolchévisme

Je n'avais pu voir une Université ouvrière ; je fus plus heureux avec les écoles secondaires. Je réussis à persuader à un fonctionnaire communiste de me mener dans une des nouvelles écoles ; et après avoir vu la première, je parvins à en voir trois autres de même qualité. Toutes les institutions que je vis étaient des écoles dites « modèles » ou « expérimentales » ; et de fait elles constituaient des expériences fort audacieuses et originales. Le directeur du premier établissement auquel je rendis visite était un jeune Juif fort capable : pour joindre les deux bouts, il cumulait avec son poste de directeur les fonctions de professeur de mathématiques à l'Université. Il me révéla la pédagogie nouvelle dans toute sa gloire. Le mot d'ordre de l'« école modèle » est *liberté* : une liberté que dans ses visions les plus hardies Jean-Jacques Rousseau n'eût pu entrevoir. Alors qu'un despotisme de fer pesait sur les parents, les enfants étaient autorisés à vivre dans un état de bienheureuse anarchie. Ma première *Musterschule* ou *Reformschule* (ces gens-là préféreraient se servir de termes allemands, tout en prétendant prendre certaines écoles anglaises pour modèle) ressemblait à n'importe quelle école soviétique modèle : c'était une école mixte où garçons et filles étaient élevés ensemble. Il y avait là près de 150 élèves. Dans une autre école modèle que je visitai il y en avait plus de 500. Les enfants couraient dans les couloirs, la cour de récréation et les dortoirs. Dans un de ces derniers je vis une petite fille : blottie sur son lit, seule, elle paraissait en proie au désespoir. Le directeur lui en demanda la raison ; elle ne répondit rien et sans attendre sa réponse nous nous en allâmes. Non seulement entre garçons et filles, mais aussi entre maîtres et élèves les rapports étaient généralement simples et naturels. Il était évident que les élèves n'étaient guère surchargés de travail. Le programme comportait ordinairement dans la matinée deux heures de leçons réglementaires et trois de liberté. Dans l'après-midi, travail à l'atelier, combiné, autant que faire se pouvait, avec du travail dans une fabrique voisine. J'assistai à deux leçons seulement, dont une était une leçon d'allemand. Le professeur se plaignait de n'avoir qu'un seul manuel pour toute la classe : ils étaient, expliqua-t-il, si rares et si chers ! La seconde leçon était une leçon de gymnastique, un groupe de garçons procédant à des exercices athlétiques en présence d'un groupe de camarades du sexe féminin plongé dans l'admiration.

L'école était administrée selon les principes du self-government : une république soviétique en miniature, un microcosme bolchéviste. La manifestation la plus importante de l'activité de l'école consistait évidemment dans des « meetings sociaux » ou assemblées conjointes des élèves et des maîtres où on discutait toute question intéressant l'école. J'assistai à quatre de ces réunions. Une fois l'assemblée s'était constituée en tribunal pour juger un garçon qui avait été surpris volant des pommes. Et, circonstance aggravante, les pommes avaient été volées à la grande Exposition communiste. Le verdict unanime fut que le garçon devait être expulsé. Le

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 2 mai 1924.

jeune directeur interjeta appel en faveur de l'accusé. Je remarquai que, comme il parlait, il caressait affectueusement les tresses brunes d'une belle jeune fille de seize ans — ou à peu près — qui l'écoutait plongée dans l'admiration. Autant que je pus comprendre — car le directeur parlait de la russe avec une volubilité et une rapidité véritablement russes — il soutenait que le verdict était de beaucoup trop sévère ; que le délit commis était après tout bien moins odieux que le vol de rations supplémentaires de pain (délit si commun, il y a deux ans et d'un si mauvais exemple) ; qu'en plus, le garçon ne s'était pas rendu compte de la gravité de sa faute ; enfin, qu'expulsé il en porterait toujours l'opprobre et ne pourrait se faire admettre dans aucune autre école. Le directeur demandait donc aux élèves de réviser leur verdict. Ceux-ci obtempérèrent, mais d'une façon bien russe. Des élèves anglais se seraient contentés d'adoucir la peine prononcée. Les élèves russes passèrent immédiatement de l'extrême sévérité à l'extrême indulgence. Deux alternatives seulement étaient possibles pour ces petites têtes mal équilibrées : expulser le garçon ou l'amnistier entièrement. Aussi en fin de compte fit-on au coupable grâce entière.

C'était une belle soirée d'été : les garçons paraissaient pour la plupart éveillés et heureux. Je fus fort impressionné par la facilité extraordinaire avec laquelle ils s'exprimaient. C'était peut-être en partie de la précocité — produit d'une époque révolutionnaire — mais j'étais ébahi d'entendre ces garçons et filles de 14 et 15 ans tenir de petits discours avec une facilité et une netteté parfaites. J'aurais aimé que mes étudiants écossais, déjà arrivés à l'âge d'homme, eussent appris à exprimer leurs pensées avec autant de lucidité que ces jeunes communistes, encore à l'état brut. Non certes que je désire que les étudiants écossais acquièrent la précocité terrible de ces communistes en herbe. Mais l'expérience pédagogique russe démontre que l'art si précieux de s'exprimer peut être inculqué et acquis dans un espace de temps incroyablement court. Et je ne vois pas pourquoi cette arme formidable : savoir parler en public, devrait être laissée à la propagande socialiste.

Une conclusion s'imposa à moi : les autorités soviétiques, quelque grand que fût leur échec dans le domaine de l'éducation ou de l'instruction, avaient réussi à atteindre le but qui leur tient le plus à cœur : elles ont préparé pour leur cause de jeunes propagandistes politiques.

Ce procès juvénile m'amena à discuter avec le directeur la question de la discipline et des punitions. « Les garçons semblent avoir le droit de punir leurs camarades », lui dis-je. « Les maîtres ont-ils le même droit et l'exercent-ils ? » — « Non, nous ne punissons jamais », fut la réponse.

« Mais si l'élève, demandai-je alors, dit un mensonge ? » — « S'il le dit, on s'en remettra au jugement de ses camarades. »

« Et si l'élève est paresseux ? » — « Un élève n'est jamais paresseux. S'il l'est, c'est la faute au maître. Si celui-ci ne peut enseigner de façon à intéresser, c'est une preuve qu'il n'est pas à la hauteur. Si l'élève est paresseux, c'est qu'il lui manque quelque chose au point de vue mental, et un traitement spécial est alors nécessaire. »

De la question disciplinaire et de celle des punitions je passai à cette autre plus délicate des classes mixtes. Je demandai donc au directeur : « Qu'arrive-t-il si les garçons se conduisent mal ou simplement s'ils tombent amoureux ? » La réponse fut : « Nous ne voyons pas objection à ce qu'ils tombent amoureux, aussi longtemps que ces histoires d'amour se passent franchement et à découvert. De fait, elles n'arrivent

pas souvent. L'instinct sexuel est refréné et conformément au principe bien connu de Freud ennoblé, « sublimisé » par les instincts sociaux et politiques. Les élèves s'intéressent trop passionnément à la politique pour se préoccuper d'autre chose. »

Je ne pus, cela va de soi, vérifier ce que disait le directeur quant à la « sublimisation » freudienne de l'instinct sexuel. Mais quelques jours plus tard je touchai un mot de l'affaire à la femme d'un éminent homme de lettres. Et elle me dit ceci : Une amie à elle, infirmière dans une grande infirmerie, lui avait récemment écrit qu'au cours des derniers dix-huit mois plus de cent jeunes filles avaient été envoyées des écoles du voisinage à la maternité.

Inutile de rappeler au lecteur que la religion chrétienne est mise au ban de l'école soviétique. Dans les écoles que je visitai les professeurs prenaient invariablement soin de se vanter de ce que tous leurs élèves avaient déclaré être athées. A moins de renoncer au Christianisme, nul ne peut entrer au club de l'école soviétique. Ces clubs d'écoles soviétiques, ces « cellules communistes » sont disséminés à travers toute la Russie. Ils ne forment point partie intégrante de l'école. Ils ont pour but d'initier garçons et filles à la vraie foi et de les y « confirmer ». Leurs membres sont à la fois des espions et des propagandistes. C'est à l'école Radistchew que je vis le petit garçon dont j'ai parlé dans un précédent article : on l'avait chassé de l'école parce qu'il avait été surpris visitant une église. Ici encore le professeur hasarda une explication qui mettait en relief la tyrannie intolérable et sans scrupules des parents : une mère bigote avait sans doute persuadé à son garçon d'aller à l'église en lui faisant cadeau d'une nouvelle paire de bottes. Et le garçon, toutes excuses présentées et les promesses nécessaires faites, avait été en fin de compte réadmis à la dignité de camarade communiste.

Les écoles expérimentales que je visitai étaient des écoles modèles dans plus d'un sens. Le directeur m'expliqua que des instituteurs, venant de tous les coins du pays, visitaient constamment son école. Les écoles modèles sont en outre sous la protection spéciale du Département de l'Instruction publique. En été les élèves vont à la campagne pour trois mois ; ils y reçoivent l'hospitalité dans un des innombrables châteaux qui ont été enlevés à l'ancienne noblesse. Je passai une après-midi dans un de ces châteaux de campagne. C'était un palais style Renaissance, entouré d'un parc magnifique, mais aujourd'hui désert, à près de 18 kilomètres de Moscou ; il avait été bâti par M. Rupert, un marchand de thé millionnaire, Italien russifié. Le palais n'avait été achevé qu'en 1910, et il tombait déjà en ruines. Les conduites d'eau avaient été obstruées et cinq années durant les fondations étaient restées sous l'eau. L'école de campagne en question avait été établie avec un double objet : pour servir de résidence d'été à l'école modèle de Moscou et pour servir de collège agricole.

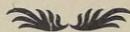
Je ne sais si les petits garçons et les petites filles élevés au palais Rupert deviendront de meilleurs fermiers ou agriculteurs que s'ils avaient été apprentis dans une vraie ferme ou chez un maraîcher. Mais la vérité probablement la voici : le dit collège n'était nullement destiné à préparer de meilleurs fermiers, mais bien de bons propagandistes pour les campagnes. Les élèves étaient des enfants de paysans. Ils n'en seraient dès lors que mieux qualifiés comme propagandistes à l'usage des paysans. Toutes les autres expériences pédagogiques faites en Russie au cours des cinq dernières années ont eu, peut-on dire, le même objet. Dans nos pays bourgeois, plongés dans les ténèbres, l'instruction est d'habitude mise au service

d'une idée humanitaire d'ordre général et qui est, somme toute, désintéressée. Nous nous préoccupons surtout de former l'esprit et le caractère des enfants. Subsidièrement nous tâchons de les préparer en vue de leurs diverses vocations professionnelles. En Russie soviétique, toute éducation vise d'abord des buts politiques.

A ce propos, une scène frappante hante ma mémoire. J'ai passé plusieurs jours sur les terrains et dans les bâtiments de cette étonnante Exposition agricole de Moscou dont j'ai déjà parlé. Je vois encore en esprit de petits groupes d'enfants de paysans envoyés à Moscou des extrémités de l'Empire russe et conduits par leurs instituteurs, troupeaux dociles de petits moutons menés par un loup bolchéviste revêtu d'une peau de brebis. Invariablement ces instituteurs menaient les enfants qu'on leur avait confiés dans un local dénommé *Maison de Lénine*. Cette *Maison de Lénine* avait été fort intelligemment aménagée de manière à servir de musée historique de la Révolution communiste. Ses salles spacieuses étaient pleines d'énormes tableaux représentant l'histoire du parti communiste, les grands événements de la Révolution bolchéviste et les portraits des principaux communistes. Elles étaient invariablement bondées et on ne cessait d'y voir des instituteurs exposant à ces enfants de paysans les exploits héroïques des dictateurs et leur prêchant l'Évangile selon St Marx.

Entre toutes les questions troublantes que celui qui étudie la Russie bolchéviste doit continuellement se poser, la plus troublante est celle-ci : jusqu'à quel point cette éducation communiste prend-elle racine dans l'esprit de ces petits paysans dont j'ai observé dans la *Maison de Lénine* les visages pleins d'ardeur ? Et encore : quel sera l'avenir de tous ces millions d'enfants qui auront reçu la même sorte d'éducation ? Voilà certainement le problème de beaucoup le plus grave soulevé par la catastrophe bolchéviste. A notre point de vue bourgeois la démoralisation systématique de ces millions d'enfants est peut-être l'héritage le plus terrible du régime bolchéviste. Et d'autre part, du point de vue bolchéviste, l'éducation, le « dressage » de ces enfants est le plus grand et le plus durable des résultats obtenus par le Gouvernement des Soviets. Quand ils se vantent, les dictateurs soviétiques ont peut-être raison. Ils auront peut-être réussi après tout à édifier un nouveau type d'humanité. Mais, s'il en est vraiment ainsi, plaise à la Providence de sauver la Russie et l'Europe de la génération à venir ; génération dont la mentalité aura été empoisonnée par le sordide matérialisme marxiste ; dont le caractère aura été perverti par l'Évangile marxiste de l'éternelle et inexorable guerre des classes, Évangile de fratricide et de suicide !

CHARLES SAROLÉA,  
Professeur à l'Université d'Édimbourg.



Prière à nos lecteurs de lire l'annonce de notre page 22 et de nous envoyer sans tarder leur souscription éventuelle, nos abonnés seront les premiers servis.



## La vie aux États-Unis

Après le Mexique et les Philippines, voici Cuba qui veut « faire comme les grands » et joue révolution. Et ce doit être une révolution sérieuse, puisque les États-Unis parlent de mobiliser la flotte de l'Atlantique et de répéter ainsi leur intervention de 1906.

Quelques souvenirs éclaireront la situation.

Nous avons rappelé au sujet des Philippines (1) les événements qui amenèrent les États-Unis à déclarer la guerre à l'Espagne en 1898. L'Espagne, maîtresse de Cuba, y poursuivait une politique malheureuse qui provoqua plusieurs soulèvements des insulaires pendant la période dite de la « guerre de dix ans » (1868-1878), et plus spécialement en 1895. Au cours de cette dernière insurrection, Maxime Gomez, d'une part, et les Espagnols de l'autre, n'hésitèrent pas à recourir aux procédés violents des guerillas.

Cette situation anarchique émut le Président des États-Unis, qui était alors Groover Cleveland. D'humeur pourtant pacifiste et conciliante, Cleveland et après lui Mc Kinley se sentaient enclins à intervenir dans le conflit hispano-cubain. L'occasion s'en offrit bientôt : un navire de guerre américain, le *Maine*, fit explosion dans le port de La Havane. Il n'en fallut pas davantage pour mettre l'opinion publique en ébullition. Le 11 avril le Président, se fondant sur les souffrances du peuple cubain et sur les dangers politiques et économiques qu'offrait ce foyer d'insurrection aux portes mêmes de la république fédérale, demanda au Congrès de s'interposer auprès des Espagnols. Le 19 avril le Sénat et la Chambre décrétèrent que le peuple cubain était et devait rester indépendant, exigèrent le départ des Espagnols et enjoignirent au Président de leur imposer la volonté du peuple américain. Le Président acquiesça et ce fut la guerre. La campagne fut brève, et l'Espagne, battue.

La paix fut signée à Paris.

Entre autres dispositions, le traité du 10 décembre 1898 prévoyait que l'Espagne abandonnerait Cuba et que les États-Unis assureraient la protection de ses habitants pendant toute la durée de leur occupation. Celle-ci fut relativement courte. Le 1<sup>er</sup> janvier 1899 le drapeau américain remplaça les couleurs espagnoles à La Havane ; trois ans et demi plus tard l'administration de l'île était confiée aux Cubains, politiquement organisés.

On pourrait croire que dès ce moment le rôle des États-Unis était terminé à Cuba, et que les relations entre les deux États devaient s'inspirer des rapports normaux existant entre voisins qui s'entendent. Il n'en est rien. Les États-Unis étaient trop soucieux, et depuis trop longtemps, de s'assurer toutes garanties dans les Antilles pour se contenter de platoniques promesses de bon voisinage. Ils exigèrent dans la Constitution cubaine des stipulations formelles aux termes desquelles le gouvernement cubain s'engageait à ne conclure aucune alliance ou traité qui pût porter atteinte à son indépendance ; à céder aux États-Unis des bases navales ; enfin à autoriser l'intervention des États-Unis chaque fois qu'elle serait nécessaire pour garantir l'indépendance cubaine ou maintenir le gouvernement régulier.

Comme on le voit, Cuba est indépendante, — d'une indépendance dont les États-Unis sont les gardiens féroces parce que très intéressés. Ils ne souffriront jamais qu'une puissance étrangère jette un regard de convoitise sur l'île, pas plus qu'ils n'y admettront un gouvernement subversif de leur idéal politique — ou de leurs combinaisons financières.

C'est pourquoi, en 1906, ils envoyèrent des troupes à Cuba pour y réprimer une insurrection contre le pouvoir établi.

C'est pourquoi ils sont à la veille de renouveler ce geste, aussi profitable à eux-mêmes qu'il peut l'être aux natifs de Cacocum.

\* \* \*

En juillet 1920 trente-six des quarante-huit États de la république américaine avaient ratifié le 19<sup>me</sup> amendement à la Constitution fédérale, accordant le droit de vote aux femmes.

Cette victoire féministe, à la veille des élections présidentielles de 1920, était l'aboutissement d'une longue et âpre campagne. Elle étendait à tous les États une situation de fait existant déjà dans plu-

(1) Revue catholique du 4 janvier 1924.

rs d'entre eux, et, en outre, reconnaissait au beau sexe le droit de lire son mot aux élections fédérales.

rés de quatre ans se sont passés depuis lors.

est évidemment prématuré de tirer une conclusion quelconque de l'expérience tentée outre-Atlantique sur une large échelle. Mais s n'en croyons pas moins intéressant de résumer, sans commentaires, de récents articles consacrés à la question de l'électorat féminin qu'il est pratiqué là-bas, et nous ne doutons pas qu'ils intéressent que préoccupe le problème chez nous. Ils peuvent donner d'utiles indications, pour autant, bien entendu, que l'on ne méconnaisse pas le caractère particulier de la vie et de l'organisation politiques américaines, fort différentes des nôtres.

rs Martin qui, au cours de l'année dernière, sillonna les États en tous sens, confesse dans l'*Atlantic* de février que la majorité Américaines ne témoignent aucun intérêt pour les affaires publiques, et manifestent au contraire une indifférence complète à l'égard des questions à l'ordre du jour et des principes qui les dominent.

u cours des quatorze mois de son enquête elle n'assistait à aucune réunion exclusivement féminine où la conversation fut délibérément dirigée vers les questions politiques.

là où hommes et femmes se trouvaient ensemble, pareilles questions furent discutées, mais toujours à l'initiative des hommes.

après avoir cité divers exemples de problèmes brûlants dont les femmes qu'elle interrogea ne connaissaient pas le premier mot, Martin conclut qu'à son sens les Américaines se désintéressent des affaires publiques, locales ou nationales, abstraites ou concrètes.

ême note dans un article que publie Charles Edouard Russell dans le *Century* du mois de mars.

Aucun des désastres ne s'est produit qui, il y a quatre ans, semblaient menacer le « métier » des politiciens. Aucun « boss » n'a été détrôné, aucun comité n'a été soustrait à l'ancien contrôle, aucune convention n'a brisé sa traditionnelle allégeance. Rien n'a été changé, non que le nombre des dociles émetteurs de votes a doublé.

Aucune femme n'est gouverneur d'Etat, et rien ne permet de croire qu'il y en ait jamais. Aucune femme n'a pris place dans le Sénat fédéral, ni à plusieurs milles de là. Après quatre ans de suffrage féminin, le Congrès des États-Unis ne compte qu'un seul membre féminin, et encore fut-il élu en mémoire de son mari, député mort récemment après plusieurs années de dévouement à la chose publique.

Aux élections congressionnelles de 1922 (1), vingt-huit femmes seulement furent candidates. Des vingt-deux qui se présentèrent devant la Chambre, une seule fut élue, pour achever le terme de son mandat défunctif. Et les six candidates pour le Sénat recueillirent un très petit nombre de voix.

Une chose fut démontrée : la répulsion des femmes à voter pour des candidats féminins.

Aux milliers de fonctions d'Etat ouvertes la même année, deux cent vingt-cinq femmes furent élues... Le seul fait remarquable de cette élection fut l'accession, dans l'Ohio, d'une avocate éminente au poste de juge (2) de la Cour suprême de cet Etat. Il est vrai que depuis des années elle était déjà juge à une Cour inférieure. Dans les quarante-huit Etats, près de cinq mille personnes furent élues aux fonctions législatives ; il n'y eut, dans ce total, que soixante-trois femmes. Dans deux Etats les femmes ne furent élues à aucun poste ; dans deux autres il ne se trouva même pas de candidates. Enfin dans dix-sept États aucune femme ne siège aux Chambres législatives.

Il est douteux qu'aux élections présidentielles de 1902 les femmes qui votèrent aient compris la moitié du corps électoral effectif. Quarante-neuf pour cent seulement des électeurs inscrits allèrent aux urnes, et il est constant que le plus grand nombre d'électeurs défaillants furent des femmes, qui ne furent guère en souci de leur devoir électoral. Lorsque furent analysés les résultats du scrutin, il parut évident que le plus grand nombre de voix féminines se portèrent sur les hommes qui s'étaient le plus vigoureusement opposés à leur participation politique.

Le suffrage féminin est-il en échec ?

1) La Chambre des Représentants de Washington est renouvelée généralement, et le Sénat est renouvelé par tiers, tous les deux ans.

2) Dans la majorité des Etats les fonctions judiciaires sont électives.

» Des enquêtes faites parmi un grand nombre de femmes dans plusieurs parties du pays ont abouti à une conclusion identique : les femmes américaines ne participent presque pas à la vie politique, parce qu'elles sentent leur ignorance de tout ce qui s'y rattache.

» La différence est frappante, à cet égard, entre les Américaines et les Anglaises. Dans un pays largement ouvert à la démocratie (Etats-Unis), le droit de vote rend les femmes timides. Dans un pays à tendances aristocratiques (Angleterre), il les rend confiantes, agressives et indépendantes. Ce phénomène est d'autant plus remarquable que les femmes anglaises votent comme il leur plaît, pour d'autres femmes et en vue d'affirmer leur influence. Les femmes américaines votent selon les indications de leur mari, de leur père ou de leurs frères...

» Si les arguments les plus sérieux en faveur du suffrage féminin se bornent à l'espoir d'une régénération politique et d'une direction plus intelligente des affaires publiques, il serait ridicule de prétendre que l'expérience soit un succès.

Mrs Carrie Chapman Catt, présidente de l'Alliance internationale du suffrage féminin, répond à M. Russell, dans *The Woman Citizen* du 9 avril.

D'abord elle s'érige en faux contre certaines allégations de M. Russell.

« En premier lieu, des « bosses » ont été détrônés, et des comités ont été soustraits à l'ancien contrôle. Il y eut des luttes au sein même des partis, luttes amicales ou ouvertes, et les femmes y ont remporté nombre de victoires. Et d'ailleurs, pourquoi n'accorder que quatre ans aux femmes pour extirper les excroissances de l'évolution politique masculine ?

» Il est exact qu'au Congrès et dans les législatures d'Etats il n'y a pas autant de femmes qu'il faudrait. Mais pourquoi cette répugnance des femmes à se porter candidates, sinon parce qu'elles sont forcées de passer dans la boue pour arriver à la victoire, et de faire des concessions aux « intérêts » ?

Ayant contesté le nombre de femmes élues aux emplois publics et celui des électrices défaillantes en 1920, Mrs Catt explique l'imposant total des votes accordés aux adversaires du suffrage féminin par le fait que ceux-ci recueillirent énormément de voix d'électeurs masculins anti-féministes. Et elle poursuit :

« Les femmes prennent une grande part aux affaires municipales, à tel point que Mussolini a promis aux femmes italiennes le droit de vote aux élections communales.

» Quant à la différence entre l'électrice anglaise agressive et la timide électrice américaine, différence inexplicable pour M. Russell elle tient à ce que les femmes anglaises possèdent, sur les femmes américaines, l'énorme avantage d'avoir un Parlement unique où se débattent toutes les grandes questions du pays. Tandis qu'en Amérique, quiconque veut être « à la page » doit être au courant de la politique de son district, de son quartier, de sa ville, de son Etat, du Congrès, et au surplus doit être informé de ce qui se passe dans les quarante-sept Etats qui ne sont pas le sien.

Et Mrs Catt de conclure que c'est le système gouvernemental ou le système des partis, bien plus que la timidité ou l'incapacité des femmes américaines, qui est cause de leur actuelle insuffisance politique.

CH. DU BUS DE WARNAFFE.



On s'abonne

à

La revue catholique  
des idées et des faits

81, rue de l'Abbaye, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

Numéros spécimen sur demande

# Les idées et les faits

## Chronique des Idées

### Cardinal Mercier, Souvenirs anecdotiques

En retraçant dans le numéro jubilaire de cette *Revue* la carrière de Son Eminence le Cardinal Mercier, j'ai dû écarter pas mal de souvenirs anecdotiques, de détails intéressants qui auraient démesurément allongé l'article et qui, cependant, colorent, sans l'altérer, la vérité historique et lui donnent même un piquant relief. On me permettra d'en égrener quelques-uns ici, à l'occasion de la fête du 12 mai qui s'annonce comme un événement grandiose.

Quelle jolie histoire et qui respire le parfum des *Fioretti*, que celle de l'accroissement numérique du Séminaire Léon XIII, délicieusement racontée par un témoin, M. le Chanoine Simons, dans le recueil de monographies dédiées à Son Eminence par la *Vie diocésaine*. Je la résume.

Il advint donc qu'ayant fondé un Séminaire, élevé de grandes bâtisses pour abriter les jeunes clercs qu'on façonnerait clercs et philosophes *ad mentem divi Thomae* avant de les envoyer en théologie, il ne manquait rien au fondateur de ce beau séminaire que des séminaristes. Il y avait bien là quelque maléfice du Mauvais ; il voulait en outre qu'on parlât latin parce que le latin mettait en fuite la clientèle laïque convoitée. Bref, en l'année 1897-1898, le Séminaire qui devait renouveler la face de la terre, était réduit à quinze étudiants, et la prévision optimiste pour l'exercice suivant montait jusqu'à la douzaine. Devant cette perspective plutôt alarmante, Monseigneur Mercier eut le sourire des saints et lança son défi : « Pour l'année prochaine nous en demanderons vingt-cinq au Sacré-Cœur ! » On pria, on s'en retourna chez soi, on revint se compter à la veille de la rentrée : vingt-quatre y étaient, et le vingt-cinquième, un étranger, surgit la veille du premier vendredi de décembre. Ils étaient arrivés de partout, des États-Unis, de la Pologne, de l'Irlande, voire de Belgique, répondant à un mystérieux appel.

En 1899, on se piqua au jeu, on y mit une pointe de coquetterie mystique : Léon XIII avait approuvé des Litanies à trente-trois supplications, le chiffre fatidique fut saisi par la foi et se réalisa pleinement au sein d'une jeune penitente qui allait se diaprer bientôt *ex omni populo qui sub caelo est*.

Comme on se trouvait bien pourvu avec une brillante élite internationale de trente-trois, on arrêta net les suppliques, et en 1900-1901, on glissait sur la pente jusqu'à vingt-neuf. Alors Mgr Mercier, à la fois plus avisé et plus audacieux, décida qu'on solliciterait du Sacré-Cœur un accroissement progressif qui, après le cycle des trois ans d'études révolu, porterait le nombre des séminaristes au double de vingt-neuf. Ainsi fut fait et à l'issue du triennat, le glorieux chiffre de cinquante-huit fut atteint, pas un de plus, pas un de moins ! Et une députation s'en fut à Paray-le-Monial sous la conduite du maître apposer solennellement dans la chapelle de la Visitation, une plaque commémorative qui redira jusqu'à la fin des âges la gratitude du Séminaire Léon XIII au Sacré-Cœur « pour sa protection présente et le merveilleux accroissement numérique de ses élèves. »

Ce n'est pas un chef d'œuvre d'épigraphie romaine, mais c'est l'attestation triomphante d'un fait qui tient du prodige.

\* \* \*

Son Eminence ne s'ingénia pas à « faire des mots », comme feu Mgr Lamotte, évêque d'Amiens, resté célèbre pour ses spirituelles réparties, encore moins comme tel « porporato » du temps de Pie X qui certes n'emporta pas en paradis tous ses brocards. Mais le Cardinal Mercier sait aiguïser sa pensée avec une malicieuse bonhomie et dans mainte polémique il mit ainsi les rieurs de son côté.

Vous souvenez-vous de cette allocation prononcée dans une réunion de l'École Saint-Luc à Molenbeek où, réclamant pour la pureté de nos autels les belles floraisons de la nature, il osa traiter les affreuses fleurs artificielles alors encore en usage de « chiffons de papier poussiéreux ». Je crois que ce mot les a pour toujours fait rentrer dans la poussière ! Mais ce n'aura pas été de trop de tout l'héroïsme que le grand patriote déploya pendant la guerre pour le lui faire pardonner par certaines fleuristes opiniâtres.

Voici le passage dans toute sa saveur : « Débarrassés nos autels de ces chiffons de papier poussiéreux, de ces vulgaires morceaux de fer blanc, qu'avec un égal mépris de la nature et de l'art on appelle des fleurs artificielles. »

Au banquet de S. Gr. Mgr Legraive assistait S. E. Mgr Vico, Nonce Apostolique, qui venait d'être désigné pour la nunciature de Madrid. C'était en novembre 1907. Dans son toast adressé à l'évêque de Paris, Son Eminence fit une délicate allusion au prochain départ du Nonce à jamais méritant qui nous a donné le grand Cardinal. Ce mot vaut vraiment d'être reproduit : « Je dois dire que j'ai été puissamment secondé en cela (à vaincre la résistance de Mgr Legraive qui se débattait à l'épiscopat), par Son Excellence Monseigneur Vico, le Nonce — hélas ! je ne puis plus dire de « Bruxelles », il faut nous résigner à dire : de « Madrid ». Soit dit entre parenthèses, Excellence, je ne veux pas de mal aux Hidalgos, je les félicite même de vous avoir pour Nonce, mais qu'ils se persuadent bien que, cette fois, les Belges sont unanimes à *subir* la domination espagnole. »

Je ne sais pourquoi, ce banquet me rappelle celui qui fut offert la même année, le 13 mai, à l'occasion de la réception solennelle dans sa ville archiépiscopale du Cardinal qui était aller recevoir le chapeau à Rome. Jules de Trooz venait de succéder, le 2 mai, à de Smet de Nayer, comme Premier Ministre. Il était dans tout le rayonnement de sa brillante fortune politique, il fut au banquet cardinalice l'orateur qui souleva la tempête d'enthousiasme. Dans sa réponse, S. E. eut des mots charmants sur la nouvelle combinaison ministérielle qui paraissait d'une extrême fragilité. « Le nouveau-né fut ondoyé, avec des précautions délicates, dans un bain qui n'était pas de l'eau de rose, ni l'eau boueuse des torrents révolutionnaires, mais un bain d'eau pure, vive, de saine démocratie, avec un tantinet d'huile pour oindre les articulations ; moyennant quoi l'enfant sera fait pour la marche. . . ». Hélas ! le 31 décembre de la même année, Jules de Trooz mourait dans les bras du Cardinal !

\* \* \*

On se rappelle sans doute qu'en 1908 le Cardinal croisa le fer de la polémique avec le directeur du *Peuple*, qui avait dénaturé un discours prononcé à Anvers sur la question ouvrière, de façon à rendre le Cardinal odieux aux classes populaires. On l'accusait de n'avoir rappelé aux ouvriers que leurs devoirs, alors que l'orateur s'était évertué avec une clarté aveuglante, à mettre en confrontation constante les devoirs et les droits des travailleurs. Dans ses lettres, il y en eut trois, adressées au *Peuple*, leur auguste signataire fit bonne justice de cette audacieuse calomnie, il rencontra aussi l'inepte accusation de vie fastueuse que provoquait l'usage de l'automobile. Il montrait avec esprit que s'il avait fait son entrée à Malines à dos d'âne, à l'instar du Christ, comme on le lui prêchait, il se serait couvert de ridicule, et que l'apôtre doit s'adapter aux contingences de son époque pour accomplir son labeur. Il y eut dans la dernière Lettre un trait inoubliable et qui dut transpercer le directeur du *Peuple*. Le maladroit avait laissé échapper l'aveu de sa déloyauté. « Vous le dites vous-même d'ailleurs. » Nous n'avons certes, dites-vous, aucune raison d'en vouloir à Monseigneur personnellement, de viser à le rendre odieux à la population ouvrière. Mais Monseigneur est de l'autre côté de la barricade. . . »

— Eh bien, Monsieur, reprenait le Cardinal, là est votre tort fondamental.

De quel côté de la barricade se trouve votre contradictoire, il a droit à votre respect de la vérité. Celui qui sacrifie les droits d'autrui aux intérêts momentanés de son parti — et veuillez remarquer que je n'excepte ici aucun parti — commet une injustice.

ON A CESSÉ D'ÊTRE HONNÊTE, QUAND ON NE L'EST PLUS QU'AVEC CHOIX. »

Ce mot là est d'un grand polémiste et Veillot ne l'eût pas désavoué.

Cette polémique donna lieu dans les colonnes de la *Chronique* du temps à une curieuse étude de graphologie. L'auteur, qui signait *Ferrides* s'était procuré, sans doute, les autographes et les avait reproduits par courts extraits, en instituant une comparaison assez inattendue avec un autographe de M. Aronet de Voltaire. Tout le monde a été frappé de la similitude de masques entre le saint curé

rs et le patriarche de Ferney, hormis l'expression : ce qui est *rietus* chez celui-ci est sourire céleste chez celui-là. Est-ce que vraiment un ressemblance existait entre les deux écritures confrontées du prélat et du cynique railleur ? L'une et l'autre peuvent se tenir — partiellement — au même type général : celui du *d'eductif*, *réalité*, d'après la graphologie, le Cardinal se révèle *déductif* *mâj*-*l'intuitif*.

Impossible, au surplus, devant l'écriture ramassée, recroquevillée comme gluante de Voltaire, de ne pas y reconnaître son caractère vil, avareux et rampant. Ah ! certes, l'écriture de Mgr Mercier n'est pas d'une belle régularité et je n'engage pas l'instituteur de fine l'Alled de l'exposer au tableau comme spécimen de calligraphie, de belle anglaise artistement moulée. Mais elle est prodigieusement intéressante et il n'y a pas de graphologue qui, devant ces caractères cursifs, rapides, très originaux, n'y découvre un document de toute première valeur. On peut y lire à livre ouvert le tour philologique de l'esprit, la précision intellectuelle, la hardiesse de la pensée, la fermeté jointe à la souplesse, l'ouverture d'âme, la confiance, le désintéressement absolu, l'abnégation complète... Eh ! direz-vous, est-ce que la clairvoyance des graphologues ne discerne les qualités ? — C'est ce qu'il faudra leur demander un autre jour.

\* \* \*

Les années de guerre doivent certes abonder en anecdotes, je n'en ai guère qu'une seule parce qu'elle est hautement significative l'attitude du Cardinal en face des autorités allemandes.

Chaque fois, qu'au cours de l'occupation, il reçut le baron von der Lancken, le Cardinal le reçut debout et séparé de son visiteur par toute la largeur de la table du petit salon d'attente. Cela le dispensait de changer des politesses et maintenait la distance sévère. A partir de l'armistice, le Cardinal tendit les mains et pria von der Lancken de s'asseoir. Comme cette nuance ne lui avait pas échappé, elle lui fut expliquée : Hier vous étiez l'ennemi occupant devant lequel je devais pas à m'incliner. Aujourd'hui, vous êtes l'ennemi vaincu, j'obéis par les lois de l'hospitalité.

Enfin, je veux clore ces Souvenirs en fixant dans ces colonnes un fait qui parut dans la *Nation Belge* et dans le *Courrier de la Meuse*, en 1918, sans signature, mais d'une telle précision de détails qu'il est difficile d'imaginer qu'il soit impossible de pas y reconnaître un des plus intimes collaborateurs du Cardinal Mercier dans l'œuvre de la restauration philologique, M. De Wulf. C'est, peut-être, jeter une note mélancolique dans la plus radieuse des fêtes, mais il s'en dégage avec tant de force la vérité que l'homme si haut placé qu'il est soit dans les mains de Dieu, que je n'hésite pas à reproduire cet émouvant récit en l'abrégant un peu.

L'auteur dit qu'il a voulu revoir Burgos, pour sa merveilleuse cathédrale, d'abord, puis autre chose l'y attirait.

J'ai voulu revivre un dramatique souvenir, redire des actions de grâce à la Providence, faire un pèlerinage à une modeste église — à Lesmo — revoir la place où elle est bâtie et — vous saurez tantôt par quoi — jusqu'à la grèterie située de l'autre côté. Aujourd'hui j'ai vu une sentinelle fait les cent pas... C'est ici que le Cardinal Mercier faillit être tué. Il y a vingt-deux ans de cela, presque jour pour jour, au mois d'avril 1896. J'ai été témoin de l'aventure. J'avais l'honneur d'être le compagnon de voyage de Mgr Mercier. Nous visâmes ensemble la péninsule. Alors comme aujourd'hui, l'unique excès de la journée arrivait à Burgos, à cinq heures du matin. Rien de ce qui regarde notre grand Cardinal ne peut laisser aucun belge indifférent. Et puis, à vingt-deux ans de distance, il ne peut y avoir une indiscretion à évoquer un tel souvenir.

Donc arrivé à Burgos un beau matin d'avril, nous devions en repartir le lendemain par le même train de cinq heures. L'heure n'a rien de solitaire pour qui voyage en Espagne, mais le prélat, suivant une coutume à laquelle il a toujours tenu à être fidèle, quelles que fussent les difficultés du voyage, désirait célébrer sa messe avant de quitter Burgos. Toute la journée ayant été consacrée aux trésors d'art accumulés dans la ville, il s'enquit, donc, le soir venu, de l'église la plus proche de l'hôtel. C'était San Lesmo. Il s'y rendit et décida le sacrifice à lui ouvrir l'église le lendemain dès quatre heures.

Mais à quatre heures du matin, une ville espagnole a des airs d'ombres, ses rues sont mal éclairées et désertes. Mgr Mercier les enfila près le plan qu'il avait en tête, mais arrivé devant l'église qui occupe des côtés d'une place quadrangulaire, il se trompa ; il se dirigea vers le bâtiment qui fait face, et qui, adossé lui-même à un couvent de moines Bernardins, ressemble fort à une église de la renaissance.

Soudain une sentinelle bondit, profère des mots inintelligibles. Le soldat se croit menacé, il met en joue l'homme qui vient sur lui, mais au cri d'effroi que celui-ci pousse en voyant la baïonnette dirigée sur sa poitrine, il hésite avant de presser la fatale détente. Il hésite une seconde... assez pour que cette scène brève et bruyante dans le silence de la nuit donnât l'éveil à trois ou quatre soldats du poste. On accourt, on entoure le prêtre, on l'arrête. Ce qu'il croyait l'église était une prison militaire !

Burgos vivait en état de siège, le pays était travaillé par une insurrection carliste. Peu de jours auparavant, une sentinelle avait été tuée là au poste, par quelque fanatique, descendu de la montagne pour venger un détenu politique. Tout conspirait pour donner raison au soldat. C'est en vain que le prélat s'explique. On ne croit pas à cette histoire de messe. Pensez donc ; quel prêtre — et quel prêtre étranger surtout — s'aventure à pareille heure dans une ville inconnue ! Les choses ne s'expliquent qu'à l'arrivée du sacristain dont la silhouette s'éclairait de la lumière vacillante d'une lanterne devant la porte de l'église.

Le saint prêtre trouva assez de maîtrise de soi pour célébrer la messe de ce jour, qui fut une messe d'actions de grâces, mais nous gardâmes longtemps le frisson de l'aventure. Et quand on songe à ce que le Cardinal Mercier a fait depuis vingt ans à Louvain, comme fondateur d'un Institut de philosophie, à Malines comme archevêque et comme cardinal, et dans toute cette Belgique souffrante sur laquelle il étend pour la protéger les plis de son manteau écarlate, on frémit à la pensée qu'un mouvement réflexe commandé par le cerveau d'un fruste et d'un peureux aurait pu stupidement supprimer cette précieuse existence. »

J. SCHYRGENS.



## ANGLETERRE

### La guerre des sexes

D'après un article de Paul Dottin : La guerre des sexes en Angleterre, dans la REVUE DE FRANCE, du 15 avril 1924.

Il existe en Angleterre, à proprement parler, trois sexes, et c'est ce troisième sexe qui a engagé les hostilités contre le sexe fort et manœuvré avec assez d'habileté pour entraîner avec lui la presque totalité des femmes.

Quel est ce troisième sexe ? Celui des *surplus women*, « femmes de surplus », c'est-à-dire de celles qui n'ont pu trouver de mari. Lors du dernier recensement, l'excédent des femmes sur les hommes atteignait le chiffre de 1.702.802.

Les championnes du troisième sexe, toutes d'anciennes suffragettes, ne se sont pas endormies sur la victoire qui a donné aux femmes le droit de vote. Elles répandent dans les écoles de jeunes filles des brochures, destinées de leur propre aveu, à créer un état d'esprit « violemment opposé » à l'homme qualifié par elles de *promoted reptile*, *reptile promu*. Il est surtout une institution à laquelle le « troisième sexe » a déclaré la guerre à mort : le mariage. Cette campagne n'est pas sans obtenir un certain succès. Maintes jeunes filles du peuple préfèrent les pires aventures à un mariage qui restreindrait leur liberté d'allures. Les jeunes filles de la haute classe considèrent souvent le mariage comme une affaire commerciale, et ces considérations utilitaires réconcilient le beau sexe avec l'union légitime, en dépit de toutes les exhortations des *leaders* du troisième sexe.

Le mari ne répond-il pas à l'attente, c'est-à-dire ne donne-t-il pas à la femme la somme de bien-être désirable (qui, à en croire l'héroïne d'un procès récent — et retentissant — Lady Cathart, peut, dans certains cas, comporter jusqu'à quarante robes par an « au moins »), la femme demande le divorce. Aujourd'hui, il y a une moyenne de quinze cents procès de divorce à chaque session judiciaire. Presque toujours, le mobile utilitaire est au fond la cause déterminante du procès.

Dès maintenant une partie très considérable du beau sexe tient à montrer au monde qu'elle est d'ores et déjà entièrement émancipée. La majorité des parieurs aux courses sont des femmes ; dans les clubs de jeu clandestins, un grand nombre de femmes mariées jouent à l'insu de leurs maris. Les clubs de nuit où la cocaïne fait rage, sont fréquentés exclusivement par des femmes et des Orientaux. Même observation pour les fumeries d'opium, etc.

Les Anglaises ultra-modernes adoptent de plus en plus la vie de club et répudient complètement le home. Dans la basse classe, la

femme exige de son mari « l'égalité devant l'alcool » : verre pour verre et bouteille pour bouteille ».

Miss Jane Burr, une Américaine, a voulu démontrer par son exemple à toutes les « femmes libres » de Grande-Bretagne qu'il fallait porter culottes ; mais ici, la coquetterie s'en étant mêlée, cette propagande n'a pas eu de succès. Sur les terrains de sport l'Anglaise émancipée cherche également sinon à vaincre, du moins à égaler le sexe fort, et y réussit quelquefois.

D'autre part, une fois le droit de vote obtenu, la plupart des Anglaises semblent plutôt se désintéresser de la politique. Il y a peu de « députées » à la Chambre des Communes ; et les femmes mariées, en particulier, n'usent de leur droit de vote que quand elles tiennent à ennuier leur mari coupable de s'être montré rebelle à leur autorité. Quant au troisième sexe proprement dit, il est tout désemparé par une victoire qui lui a enlevé sa principale occupation de naguère.

Aussi, réfléchissant aux autres revendications du beau sexe, les *leaders* féministes arrivent-elles maintenant à la conclusion que, dans nombre de cas, l'égalité de traitement pour l'homme et la femme n'est guère désirable. Mieux vaut à certains points de vue rester le sexe faible, c'est-à-dire celui que toutes les lois protègent contre les monstres du sexe fort. Protection certes plus appréciable que nombre des soi-disant avantages, bien minimes en réalité, qu'apporterait l'égalité absolue. Beaucoup de citoyennes très « libres » ne se font pas faute de profiter de cette protection pour terroriser et mettre en coupe réglée les gentlemen imprudents. Le chantage s'exerce en Angleterre à tous les degrés de l'échelle sociale et y est plus fréquent que dans les autres pays. Il est à relever que la loi donne au juge le droit de prononcer la sentence en se basant sur le témoignage unique de l'accusatrice.

Somme toute, bonne à obtenir tant qu'elle ne concerne que l'utile, l'agréable et l'avantageux, l'égalité n'est plus désirable pour les femmes anglaises, lorsqu'il s'agit de certains « désagréments ». Quelles clameurs, quelles campagnes de presse, quelles pétitions monstres, par exemple, lorsqu'il s'agit d'arracher au bourreau le femme Thompson, condamnée à mort, en même temps qu'un complice masculin, et véritable instigatrice, du crime ! La Thompson fut néanmoins pendue au milieu d'un concert de lamentations indignées.

Le sexe fort se défend comme il peut contre ces amazones modernes ; souvent assez mal et maladroitement ; quelquefois avec plus de succès. Les revendications exagérées des ultra-féministes anglaises ont provoqué chez les hommes une violente réaction en sens contraire. « Plus le sexe faible conscient et organisé parle d'indépendance, de liberté, de danse et de cinéma, plus le sexe fort désorganisé mais conscient, répond : « Cuisine, confitures, coin du feu, marmots, chaussettes à repriser, etc. » Peut-être le nombre assez élevé d'unions franco-anglaises, est-il une des répliques du sexe fort anglais aux excès féministes : cinq mille en 1921 ; sur ce nombre, mille nouveaux ménages sont allés se fixer en France, surtout dans le Nord. Il est à noter que s'il est une nation que les féministes anglaises détestent c'est la France.

On peut s'attendre à ce que la « guerre des sexes » prenne un caractère particulièrement opiniâtre sur le terrain économique : d'après le dernier recensement, il y a en Angleterre 7.310.000 femmes employées dans le commerce et l'industrie, contre 5.966.000 en 1914 ; et ce sont les femmes qui sont en grande partie responsables de la crise de chômage actuelle.

La plus grave des conséquences de la guerre des sexes c'est la dissolution rapide de la famille anglaise ; les désertions et les divorces augmentent sans motifs sérieux ; on s'occupe peu des enfants, car les familles riches ont des *nurses* et les familles pauvres laissent leurs enfants vaguer dans les rues ; le néo-malthusianisme à base pseudo-scientifique pénètre partout. Les touchantes réunions familiales n'existent plus guère que dans les romans démodés ou sur les vieilles gravures, et le cantique *Home sweet home* nous semble presque une chanson comique.



## RUSSIE

### Choses et autres

On a pu lire dans le périodique *RUSSIAN INFORMATION AND REVIEW*, de Mars dernier, sous le titre : F. E. Dzerjinsky, actuellement président du Conseil Economique Suprême de l'Union soviétique :

« F. E. Dzerjinsky, le nouveau Président du Conseil économique suprême, a probablement été plus calomnié que tout autre leader

soviétique. Toute sa carrière montre en lui un homme d'aptitudes exceptionnelles, d'une honnêteté de cristal, de loyauté à de nobles idéals.

» Né en 1877 à Wilna, il suivit les cours du « Gymnase » (école secondaire avec programme classique). A dix-sept ans il entra dans le parti social démocratique et dirigea des cercles d'étude marxistes parmi les ouvriers des fabriques. En 1896, il quitta le collège pour se consacrer à l'amélioration des conditions ouvrières ; à cette fin, il jugea nécessaire de vivre parmi eux et de souffrir avec eux. Il devint un organisateur actif et un propagandiste et eut à endurer les ardues tations fréquentes habituelles : l'emprisonnement, l'exil. A plusieurs reprises il s'échappa de l'exil ; après sa dernière tentative, il fut condamné aux travaux forcés, mais libéré après la Révolution de mars.

» Dzerjinsky prit une part active à la Révolution de novembre, comme membre du Comité révolutionnaire militaire ; et subseqüemment, le 7 décembre 1917, il fut chargé d'organiser la Commission extraordinaire (connue généralement sous le nom de *Tchéka*), pour combattre la contre-révolution. Lorsque la Commission extraordinaire ne fut plus nécessaire, il fut nommé Commissaire du peuple à l'Intérieur, et, en avril 1921, Commissaire du Peuple aux Transports (Pont et Chaussées) — poste qu'il a quitté tout récemment. »

L'article donne quelques autres menus détails, que je ne reproduis pas. Il donne aussi le portrait du héros : casquette, profil à peu près classique, barbe, etc.

Il aurait pu ajouter que Dzerjinsky fit ses débuts dans la vie publique en tuant, à Wilna, sa sœur : accidentellement aux dires du camarade d'école du héros, de qui je tiens le fait ; par jalousie selon une autre version. . .

Après tout ce détail n'est pas important. Ce qui l'est beaucoup plus, ce qui caractérise notre époque, c'est qu'une feuille paraissant à Londres, puisse impunément publier un article à la louange d'un monstre devant les atrocités duquel celles des empereurs romains les plus détestables, des pires tyrans de l'Histoire, pâlisent au point de devenir presque de simples faits divers.

Dzerjinsky compte ses victimes par centaines de mille. Ni l'âge, ni le sexe ne trouvaient grâce devant lui ; et, ainsi qu'il a été établi par des enquêtes officielles ; par l'examen des dépoüilles des malheureuses victimes de l'odieuse *Tchéka*, au cours des offensives de l'armée Denikine et de l'occupation — provisoire, hélas ! — par cette dernière des grands centres de la Russie méridionale, les pires tortures les plus épouvantables mutilations ont été fréquemment l'apanage des martyrs des tortionnaires rouges.

Je viens d'écrire : « ne trouvaient ». Il y a pire. Si demain le cœur lui en dit, Félix Dzerjinsky peut recommencer son œuvre, sûr de ne rencontrer aucun obstacle. Les Etats de l'Europe n'en continueraient pas moins à « reconnaître », l'un après l'autre, le régime qu'il sert et défend avec tant d'éclat ; des rapports de tous genres, de plus en plus étroits, continueraient à se lier entre la Russie rouge et la Chrétienté de l'Occident ; la Société des Nations se tiendra de plus en plus prête à ouvrir les portes et les bras à la Moscovie « ouvrière et paysanne » — bien que maints paysans et maints ouvriers aient été naguère dépêchés par les agents de Dzerjinsky tout comme de vulgaires bourgeois.

Je ne parviens pas à me rappeler en ce moment si la Turquie fait déjà partie de l'illustre S. des N. Si non, c'est une omission qu'il faut réparer au plus vite : car n'est-elle pas en démocratie tout ce qu'il y a de plus démocratique ? Demandez plutôt à ce qui survit encore de la nation arménienne définitivement sacrifiée et scellée dans son tombeau ensanglanté à Lausanne par l'Europe « chrétienne ».

Mais j'ai l'impression que la Turquie siège déjà à Genève. Dans ce cas, l'admission de la Russie soviétique s'impose avec autant plus d'urgence.

*Honour to whom honour is due.* La Moscovie du polonais Dzerjinsky, avec ses centaines de mille de Russes suppliciés par la « Commission Extraordinaire », vaut bien la Turquie kémaliste, portant le coup de grâce à l'Arménie, après le million d'Arméniens, systématiquement exterminés au cours de la grande guerre.

En attendant, il est avéré qu'on peut, à Paris ou à Londres, chanter dans la presse les massacres et tortionnaires les plus épouvantables, sans scandaliser un public blasé — ou indifférent — ou ignorant.

A une condition seulement, il est vrai : Que les victimes soient des Arméniens ou des Russes. Surtout des bourgeois russes.

Ct<sup>e</sup> PEROVSKY.

## Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000

Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



TÉLÉPHONE:  
BRUX. 8586

6 R. Thérésienne  
BRUXELLES

N. B. — Le nouveau numéro  
du Téléphone est : 122,51

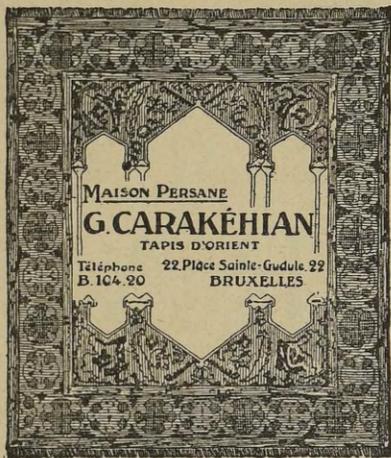
## Etablissement Mauquoy & Fils

Graveurs — Medailleurs — Photograpeurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875

Tél. 6242



MAISON PERSANE  
G. CARAKÉHIAN  
TAPIS D'ORIENT

Téléphone 22 Place Sainte-Gudule 22  
B. 104 20 BRUXELLES

## A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

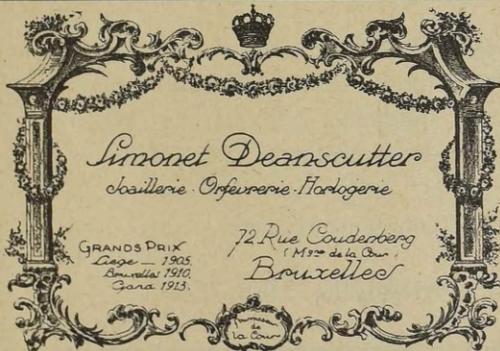
Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.  
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.  
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.



Simonet Deanscutter  
Joailleur. Orfèvrerie. Horlogerie

GRANDS PRIX  
Lège — 1905  
Bruxelles 1910  
Gana 1913.

72 Rue Couderberg  
1190 de la Cour  
Bruxelles

**CHOCOLAT**

**DU C ANVERS**  
LA GRANDE  
MARQUE BELGE



La marque qui se trouve sur tous  
nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

—  
Demandez nos Catalogues  
et l'adresse du revendeur le plus proche

**C<sup>ie</sup> française du Gramophone**  
BRUXELLES  
171, Boul. Maurice Lemonnier  
65, rue de l'Écuyer  
42, Place de Meir. — Anvers

**VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur**

MAISON FONDÉE EN 1873

**-: François VAN NES Successeur :-**  
13, RUE DE LA COLLINE, BRUXELLES Tél. : 227.64

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE — PAPETERIE — MAROQUINERIE  
FABRIQUE DE REGISTRES — COPIE-LETTRES  
CHAPELETS — ARTICLES DE BUREAU — LIVRES DE PRIÈRES

Usine électrique : 36, RUE VANDERSTRAETEN



Soleil ou pluie  
**"NUGGET"**  
luit

**"NUGGET" POLISH**

LA MAISON DU TAPIS



**BENEZRA**



Rue de l'Écuyer. 41-43, BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15



TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons.  
TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs).  
CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient).  
: : : : TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins. : : : :

Les prix défient à qualité égale toute concurrence

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS